

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 24 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 18 septembre 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 19H57 à 20H35
Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à M. Sadok BOUZAIENE de 20H32 à 20H57
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 19H57 à 20H32
M. Antoine BACK donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 15H09 à 15H26
M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 19H20 à 21H38
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à M. Antoine BACK de 19H10 à 20H36
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H09 à 15H32
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à M. Jacques WIART de 15H09 à 16H25
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à M. Jacques WIART de 21H44 à 22H11
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H09 à 17H08
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 16H12 à 19H22
M. Paul BRON donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 21H53 à 22H11
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Georges BURBA de 15H09 à 15H55
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 15H09 à 17H06
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 15H09 à 22H11
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 17H57 à 22H11
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 15H09 à 22H11

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Emmanuel CARROZ

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Question orale :

Question orale de M. VOIR portant sur l'engagement de la Ville sur la gratuité des Transports en Commun.

Réponse de M. le Maire.

M. TUSCHER fait un rappel au Règlement Intérieur.

M. le Maire suspend la séance à 15h41, à la demande de M. TUSCHER. Reprise de la séance à 15h43.

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. le Maire

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2018 a été adopté.

Pour : 48 – Abstention(s): 2 Ensemble à Gauche – Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes.

DELIBERATION N° 1-(6039) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016

Intervention(s) : M. BREUIL, M. le Maire

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'Auvergne Rhône-Alpes concernant la gestion de la commune de Grenoble au cours des exercices 2011 à 2016.

Intervention(s) : Mme TAVEL, M. BARBIER, M. BREUIL, M. le Maire, Mme PELLAT-FINET, M. SAFAR, M. TUSCHER, M. CHAMUSSY, Mme RICHARD-FINOT, M. SABRI, Mme OLMOS .

M. le Maire suspend la séance à 17h59. Reprise de la séance à 18h07.

M. MONGABURU fait un rappel au Règlement Intérieur.

Intervention(s) : Mme TAVEL, M. TUSCHER, M. MONGABURU, M. SAFAR, M. BREUIL, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire.

En application de l'article L.243-5 du code des juridictions financières , le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes concernant la gestion de la commune de Grenoble au cours des exercices 2011 à 2016, ainsi que les réponses apportées ont été communiqués à l'Assemblée délibérante dans la convocation adressée à chacun des ses membres.

Sur la base de ce rapport un débat public s'est tenu conformément à l'article L 243-6 du code des juridictions financières.

Conformément à l'article R 243-16 du code des juridictions financières, suite à sa présentation au conseil municipal, ce rapport devient communicable à toute personne en faisant la demande.

DELIBERATION N° 2-(7682) - ADMINISTRATION GENERALE - Plan d'actions de la Ville de Grenoble suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes concernant la gestion de la commune de Grenoble au cours des exercices 2011 à 2016

Intervention(s) :Mme TAVEL, Mme BOUKAALA, M. SAFAR, M. TUSCHER, M. BREUIL, M. BRON. M. CHAMUSSY, M. le Maire

Amendement n°1 déposé par le groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès, sous amendé oralement par Mme TAVEL , celui ci est adopté à l'unanimité : Pour : 52 - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

Amendement n°2 déposé par le groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès, sous amendé oralement par Mme TAVEL, celui ci est adopté à l'unanimité : Pour : 52 - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

Amendement n°3 déposé par le groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès, celui ci est repoussé. Pour : 10 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

Amendement n°4 déposé par le groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès, celui ci est repoussé. Pour : 10 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

Amendement n°5 déposé par le groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès, celui ci est repoussé. Pour : 12 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver ce plan d'actions tel qu'exposé ci-dessus ;**
- de présenter dans un délai d'un an un bilan du plan d'actions conformément à l'article L. 243-9 du code des juridictions financières.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des patriotes

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 3-(7538) - ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion à l'association Transparency International France qui oeuvre pour la transparence et l'intégrité de la vie publique et économique.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. BREUIL, M. BARBIER, M. le Maire.

Un amendement est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui ci est repoussé. Pour : 7 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes + 2 Rassemblement des patriotes – Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion par la Ville de Grenoble à l'Association Transparency International France au titre de l'année 2018**
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler la somme de 3000 euros au titre de cette adhésion pour l'année 2018**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des patriotes

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 4-(7366) - URBANISME AMENAGEMENT - Avis sur enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale du projet A480.

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. CHASTAGNER, M. BREUIL, M. BARBIER, M. TUSCHER, M. SAFAR, M. WIART

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de rappeler qu'un certain nombre de réserves émises par ses soins sur le projet n'ont toujours pas été prises en compte à ce stade ;**
- de réaffirmer que la non levée de ces réserves vaudrait avis défavorable sur l'autorisation environnementale pour le projet de réaménagement de l'A480.**
- de soutenir le protocole signé entre l'Etat, la société AREA, le Conseil départemental de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère s'agissant de la digue des Eaux Claires et demander à ce que les travaux nécessaires de confortement de la digue soient mis en œuvre concomitamment aux travaux de l'A480 ;**

- de rappeler à nouveau ses recommandations concernant la réalisation d'une promenade piétonne le long de la berge du Drac et la mise en œuvre des mesures de compensation environnementale au plus proche du périmètre du projet et, en tout état de cause, prioritairement au sein du territoire métropolitain, souligner en particulier la pertinence d'un reboisement sur les deux versants de la digue pour répondre à ces enjeux et maintenir un corridor écologique ;
- de faire sienne l'ensemble des conditions posées par le Conseil National de Protection de la Nature et demander qu'elles soient intégrées dans le projet;
- de demander que l'intégralité des recommandations formulées par l'Autorité environnementale soit suivie par le maître d'ouvrage ;
- de prendre acte des bénéfices d'une vitesse maximale autorisée à 70 km/h sur la séquence centrale, bénéfices que l'étude diligentée à ce propos a permis d'apprécier plus précisément, soulignant à nouveau son absolue nécessité ;
- de renouveler sa demande de la nécessité de la pérennisation d'un tel abaissement lors de la mise en service ;
- de soutenir l'expérimentation dès le début des travaux d'une voie réservée aux véhicules à occupation multiple sur la section de l'A48 comprise entre les communes de Voreppe et Saint-Egrève ;
- d'engager les différents partenaires à faciliter les changements de pratique des usagers de l'A480, rendus nécessaires pendant la durée des travaux, pour valoriser de nouvelles formes de mobilités durables (covoiturage notamment) et garantir à terme les objectifs de fluidité fixés à cette infrastructure ;
- d'engager le maître d'ouvrage et les co-financeurs, en lien avec les communes à concernées, à apporter l'information la plus régulière et claire possible sur les modalités d'organisation des travaux ;
- d'exprimer donc un avis réservé concernant ce dossier d'autorisation environnementale et de rappeler l'absolue nécessité de la pleine et totale prise en considération des réserves, conditions et recommandations formulées dans les précédentes délibérations de la Ville, dans le rapport de la commission d'enquête sur le dossier de DUP et dans les avis du Conseil National de Protection de la Nature et de l'Autorité environnementale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à porter la présente délibération à la connaissance de la Commission d'enquête.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 5-(6275) - ENVIRONNEMENT - Avis de la Ville de Grenoble sur la Zone à Faibles Emissions (ZFE)

Intervention(s) : Mme JACTAT, M. WIART, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, M. BREUIL, Mme CADOUX, M. MONGABURU, M. SAFAR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions VUL et PL, à partir du printemps 2019, sur le territoire de 11 communes de l'agglomération ;
- de poursuivre le travail avec l'Etat pour obtenir une simplification de la procédure pour l'extension de telles zones ainsi que la possibilité de réaliser un contrôle automatisé des véhicules, sans atteinte à la vie privée ;
- de porter une attention particulière aux dispositifs de communication et d'accompagnement qui seront mis en place à l'attention des différents publics concernés par la réglementation de la Zone à Faibles Emissions VUL PL ;
- de rappeler son souhait qu'une ZFE pour les véhicules de particuliers soit mise en place sur tout ou partie du territoire Métropolitain en 2019 ;
- d'autoriser le Maire à finaliser le pacte d'engagements avec l'État ;
- d'autoriser le Maire à signer le pacte d'engagements finalisé avec l'État.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 6-(6838) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble, l'Université Grenoble Alpes, l'Institut des Droits de l'Homme et l'Ordre des Avocats de Grenoble relative au dispositif d'équipe juridique mobile.

Intervention(s) : M. CARROZ, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat relative au dispositif d'équipe juridique mobile, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme COMPARAT, M. COUTAZ) + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 7-(5245) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association DALO et la ville de Grenoble dans le cadre du dispositif d'équipe juridique mobile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération, laquelle prévoit le versement d'une subvention de 3 000 euros pour l'année 2018 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement des patriotes

VOEU N° 100-(7983) - VOEU - Défendre la sécurité des Grenoblois.e.s

Intervention(s) : M. SAFAR, M. TUSCHER, M. CHAMUSSY, Mme MARTIN, M. BRON, M. le Maire, Mme RICHARD-FINOT, M. BREUIL

Un amendement oral est proposé par Mme MARTIN, celui ci est adopté.

Pour : 51- Abstention(s) : 1 Ensemble à Gauche (M. TUSCHER) - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De demander avec insistance et urgence que le gouvernement :

- Engage la mise en œuvre de la Police de Sécurité du Quotidien sur Grenoble et son agglomération (Echirolles et Saint-Martin d'hères).**
- Renforce et pérennise des moyens d'investigation supplémentaires par des effectifs supplémentaires et pérennes au sein de la Police Judiciaire et des services spécialisés.**
- Renforce les moyens de la justice pour lutter spécifiquement contre les trafics et leurs acteurs.**
- Accorde aux policières et policiers de la zone police de Grenoble, la prime zone difficile, ce qui la rendra plus attractive.**
- Accélère la publication du décret d'application permettant l'équipement des policières et policiers municipaux en caméras mobile**

Ce vœu est adressé à monsieur Edouard Philippe, Premier Ministre et à monsieur Gérard Collomb, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur ainsi qu'aux parlementaires de Grenoble.

Voeu : Adopté

Pour : 51

Abstention(s) : 1 Ensemble à Gauche (M. TUSCHER)

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

VOEU N° 101-(7984) - VOEU - relatif à la gratuité des transports en commun et à l'augmentation du Versement Transport

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. MONGABURU, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. TUSCHER

Un amendement oral est proposé par M. MONGABURU, celui ci est adopté à l'unanimité. Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De demander :

- au SMTC de l'Agglomération Grenobloise de poursuivre les études pour une gratuité partielle des transports ;
- au Gouvernement et à la Représentation Nationale de dé plafonner le taux maximal du versement transport sur le périmètre de l'Autorité Organisatrice des Mobilités, à l'instar de ce qui a été réalisé en Ile de France, et d'engager toutes discussions à cette fin ;
- au Gouvernement et à la Représentation Nationale de laisser libre les Collectivités Territoriales de mettre en place des gratuités.

Ce vœu sera transmis au Préfet de l'Isère, au Chef du Gouvernement, à la présidence de l'Assemblée Nationale et aux présidents des différents groupes politiques de l'Assemblée Nationale, au Sénat et au président du SMTC.

Vœu : Adopté à l'unanimité

Pour : 50

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 8-(6416) - URBANISME AMENAGEMENT - Aménagement de l'A480 – Secteurs de Mistral, Catane, Louise Michel/Bachelard - Convention d'occupation temporaire pour les travaux de l'A480

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention objet de la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Contre : 2 Rassemblement des patriotes

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 9-(7268) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île- Validation de charges foncières au profit de la SEM InnoVia

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la vente du terrain d'assiette du projet OIC Partners par la SEM InnoVia à la Foncière Crédit Agricole Sud Rhône Alpes associée à la Caisse des Dépôts, avec faculté de se substituer à toute autre dont elle serait elle-même associée, en vue de la construction d'un immeuble de 9 800 m² de plancher environ avec une charge foncière fixée à 220 €HT le m² de plancher.
- d'approuver la cession du terrain du lot CD1-CD2 par la SEM InnoVia à NACARAT sur le secteur Cambridge dans les conditions précitées en vue de la réalisation d'un programme de logements familiaux en accession libre à la propriété de 4 100 m² de surface de plancher environ surmontant un socle double hauteur d'activité ou bureau de 570 m² de plancher, avec une charge foncière fixée à 360 € HT le m² de plancher pour les logements en accession libre et 200 €HT le m² de plancher pour les locaux de bureau ou d'activité.
- d'approuver la cession du terrain du lot CD3 par la SEM InnoVia à EDIFIM sur le secteur Cambridge dans les conditions précitées en vue de la réalisation d'un programme de logements familiaux en accession libre à la propriété de 3 230 m² de surface de plancher environ surmontant un socle simple hauteur commerce ou bureau de 115 m² de plancher, avec une charge foncière fixée à 430 €HT le m² de plancher pour les logements en accession libre et 150 €HT le m² de plancher pour les locaux de bureau ou d'activité.
- d'approuver la cession du terrain du lot CD4-CD5 par la SEM InnoVia à ATELIER GRÖLL sur le secteur Cambridge dans les conditions précitées en vue de la réalisation d'un programme de logements familiaux en accession libre à la propriété de 2 400 m² de surface de plancher environ surmontant un socle simple hauteur commerce ou bureau de 320 m² de plancher, avec une charge foncière fixée à 385 €HT le m² de plancher pour les logements en accession libre et 150 €HT le m² de plancher pour les locaux de bureau ou d'activité.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des patriotes

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 10-(7271) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Bouchayer Viallet- Validation de charge foncière au profit de la SEM InnoVia pour la cession du lot D1 à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession du foncier du lot D1 de la ZAC Bouchayer Viallet par la SEM InnoVia à la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes en vue de construire un immeuble de bureaux de 5 485 m² de plancher environ, avec une charge foncière fixée à 200 €HT le m² de plancher.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des patriotes

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 11-(5234) - URBANISME AMENAGEMENT - SEM InnoVia - Opération Bouchayer-Viallet - Approbation du compte-rendu financier 2017, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 12 au cahier des charges annexé à la convention de concession et des participations de la Ville de Grenoble pour 2018 et 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la ZAC Bouchayer-Viallet, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2017 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 26 avril 2018 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 26 avril 2018 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité 2017, ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération ZAC Bouchayer-Viallet :
 - pour 2018 : 700 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics.
 - pour 2019 : aucune participation, versée sous forme d'avances sur vente des équipements publics ;
- d'approuver l'avenant n°12 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 12-(5239) - URBANISME AMENAGEMENT - SEM InnoVia - Opération Presqu'île - Approbation du compte-rendu financier 2017, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°8 au cahier des charges annexé à la convention de concession et des participations de la ville de Grenoble pour 2018 et 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la ZAC Presqu'île, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2017 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 26 avril 2018 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 26 avril 2018 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité 2017 ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération ZAC Presqu'île :
 - pour 2018 : à 3 000 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics
 - pour 2019 : à 3 692 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics
- d'approuver l'avenant n°8, ci-annexé, au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 13-(5715) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération ZAC BEAUVERT - Approbation du compte-rendu financier 2017, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°11 au traité de concession d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2017 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 26 avril 2018 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;
- d'approuver le compte rendu annuel 2017 à la collectivité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Beauvert : pour 2018 et 2019 aucune participation, versée sous forme d'avance, n'est prévue ;

- d'approuver l'avenant n°11 au traité de concession publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 14-(5717) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération Châtelet -
Approbation du compte-rendu financier 2017, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 7 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2018 et 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2017 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;
- d'approuver le compte rendu annuel 2017, ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Châtelet :
Pour 2018 : un montant maximum de 451 585 €HT.
Pour 2019 : un montant maximum de 237 831 €HT.
- d'approuver l'avenant n°7 à la convention de concession d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 15-(5240) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération ZAC Vigny-Musset - Approbation du compte-rendu financier 2017, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 18 annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2018 et 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2017 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES le 26 avril 2018 ;**

- **d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES le 26 avril 2018 ;**

- **d'approuver le compte rendu annuel 2017 ci-annexé ;**

- **de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération ZAC Vigny-Musset : aucun versement pour les années 2018 et 2019 ;**

- **d'approuver l'avenant n°18 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;**

- **d'autoriser le Maire à signer cet avenant.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 16-(5242) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération d'aménagement urbain Rivail / Jeux Olympiques - Approbation du compte-rendu financier 2017, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°5 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2018 et 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2017 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;**

- **d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;**

- **d'approuver le compte rendu annuel 2017 ci-annexé ;**

- **de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Rivail - Jeux Olympiques ;**
 - **pour 2018 : un montant maximum de 94 400 euros HT.**
 - **pour 2019 : un montant maximum de 94 400 euros HT.**

- **d'approuver l'avenant n°5 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;**

- **d'autoriser le Maire à signer cet avenant.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 17-(5933) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Loi MAPTAM- Transfert de propriété à Grenoble Alpes Métropole des locaux à vocation économique de la ZA des Peupliers Nord et de la Place des Géants au titre de la compétence "Développement économique" et baux d'occupation

Un amendement est déposé par M. FRISTOT, celui ci est adopté. Pour : 50- Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble- Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement des patriotes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le transfert à titre gratuit des locaux situés au 4, 6 et 10 rue des trembles, 2 rue des peupliers, et 68 place des Géants précités à Grenoble-Alpes Métropole,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à titre gratuit à Grenoble-Alpes Métropole et tous les documents relatifs à cette affaire,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les baux relatifs aux locaux demeurant occupés par des services ville, à titre gracieux.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 18-(6004) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Établissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion de réserve foncières en portage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter l'EPFL-D pour mettre en portage au titre du volet « renouvellement urbain », la Ville de Grenoble se portant collectivité garante, les biens acquis par voie de préemption situés à Grenoble, 9 Route de Lyon (parcelle AL16), 88 rue Nicolas Chorier-1 rue Lindberg (parcelle IS78) et 68B rue Jules Vallès (parcelle DV265 – lots 5 à 7 et 22 à 24) ;

- de solliciter l'EPFL-D pour l'acquisition au prix global de 232 450€HT ainsi que le portage au titre du volet « renouvellement urbain » et dans le cadre de la convention d'opération en date du 1^{er} juillet 2015, la Ville se portant collectivité garante, des logements 80 Gal de l'Arlequin - lots 190 et 361, 80 Gal de l'Arlequin - lots 171 et 380, 100 Gal de l'Arlequin - lots 281 et 138, 150 Gal de l'Arlequin - lot 109 et 150 Gal de l'Arlequin - lot 81, dont elle est propriétaire ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces opérations, en particulier les conventions de portage s'y référant.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER) + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 19-(6626) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Mistral - Acquisition d'une parcelle de 120 m² auprès de l'Etat dans le cadre du projet immobilier ACTIVILLAGE sur l'ilot Bachelard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'acquérir auprès de l'État la parcelle cadastrée section HP n°106, situé à l'angle de la rue Strauss et de l'avenue Rhin et Danube, conformément au plan foncier ci-annexé ;**
- **de dire que cette acquisition s'effectue au prix de 3 600 euros ;**
- **de dire que ce prix sera payé en une seule fois et comptant à la signature de l'acte authentique ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition et notamment l'acte de transfert de propriété.**

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 20-(6726) - ENERGIE - Renouvellement du label cit'ergie - demande de subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le lancement d'une démarche de renouvellement du label Cit'ergie**
- **de solliciter la subvention auprès de l'ADEME et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 58

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (M. WIART)

DELIBERATION N° 21-(6605) - ENERGIE - Opération de rénovation énergétique des groupes scolaires Painlevé, Ampère et Elisée Chatin : conventions de remboursement des fluides.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des trois conventions financières ci-annexées
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(6989) - ENERGIE - Projet européen smart cities ZenN : réhabilitation thermique et énergétique de l'Arlequin - Avenant aux conventions de reversement des subventions d'aide aux travaux à ACTIS et SDH

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ramener à 46,09 €/m² l'aide de la Commission européenne à reverser par la Ville à ACTIS et SDH au titre des travaux de réhabilitation des 40 et 50 galerie de l'Arlequin, afin de prendre en compte les surfaces retenues par la Commission européenne à l'issue de la clôture du projet, ainsi que l'aide de 86 500 € déjà versée à GEG ENeR pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque dans le cadre du projet ;
- d'approuver les avenants n°3 aux conventions de mise en œuvre et de reversement des aides européennes signées avec ACTIS et SDH, portant la durée de l'opération au 31 octobre 2018 (solde des comptes) et ramenant les aides de la Commission européenne à respectivement 399 861,50 euros pour ACTIS et 622 288,50 euros pour SDH ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces avenants et tout document nécessaire au bon achèvement du projet Smart Cities ZenN.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 23-(6428) - LOGEMENT SOCIAL - Participation financière à la réalisation d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement de la copropriété Résidence Mutualité Olympique piloté par Grenoble Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le versement d'une aide de 3 500 € à Grenoble-Alpes Métropole à prévoir en 2021**
- **d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de POPAC précisant les missions et les modalités de versement de cette subvention**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(7088) - TRAVAUX - Avis relatif à la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et d'un permis d'exploitation d'un gîte géothermique basse température présentée par la société SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIE DIVISION FONCIER dans le cadre de son projet 38 TEC SITU2, sur la presqu'Ile de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation, formulée par la société Schneider Electric Industrie Division Foncier, d'ouverture de travaux miniers et d'exploitation d'un gîte thermique basse température dans le cadre de son projet 38 TEC.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(5932) - URBANISME AMENAGEMENT - Opération de restructuration commerciale de l'Arlequin dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Villeneuve de Grenoble. Cession de locaux commerciaux et versement d'un fonds de concours.

Intervention(s) : M. TUSCHER, Mme BOILEAU, M. le Maire, Mme RICHARD-FINOT, Mme RAKOSE .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la participation de la ville de Grenoble, dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Villeneuve de Grenoble, à l'opération de restructuration commerciale de l'Arlequin ;**
- **de céder à titre gratuit à Grenoble-Alpes Métropole les 12 locaux commerciaux précités ;**
- **d'attribuer au titre de l'opération de restructuration de l'équipement commercial de l'Arlequin, un fonds de concours d'un montant de 190 000 euros Hors Taxes à Grenoble-Alpes Métropole au plus tard le 1er janvier 2022 ;**
- **de demander à l'EPFL-D la substitution de la collectivité garante au profit de la Métropole pour le portage en cours du bien situé au 108 galerie de l'Arlequin ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à ce dossier.**

Délibération : Adoptée

Pour : 46

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER)

DELIBERATION N° 26-(6239) - REAMENAGEMENT URBAIN - Soutien financier de la Ville de Grenoble aux opérations en démarrage anticipée du protocole de préfiguration Villeneuve / Village Olympique

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et ACTIS ;**
- **d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et la SDH ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à verser à ACTIS une subvention d'équipement de 201 000€ au titre du soutien de la ville de Grenoble au Programme d'actions du Protocole de Préfiguration pour la réalisation de la réhabilitation du 60 ouest Galerie de l'Arlequin ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la SDH une subvention d'équipement de 249 465€ au titre du soutien de la ville de Grenoble au Programme d'actions du Protocole de Préfiguration pour l'opération de démolition du 160 Galerie de l'Arlequin .

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement des patriotes

Votes séparés :

- sur le dernier alinéa du dispositif : Pour : 54 - Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1

Rassemblement de la Gauche et de Progrès (M. VOIR) - Ne prennent pas part au vote : 2

Rassemblement des patriotes

- le reste de la délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27-(6857) - DEPLACEMENTS - Convention de partenariat Métromobilité entre le SMTC et la Ville de Grenoble pour la mise en œuvre d'un Plan de Mobilité (PDM)

Intervention(s) : M. WIART

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le SMTC pour la mise en œuvre d'un Plan de Mobilité

- d' approuver le plan d'actions thématiques annexé à la convention de partenariat

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(6854) - DEPLACEMENTS - Plan de Déplacements d'Administration - Plan de Mobilité : Expérimentation de l'indemnité kilométrique vélo (IKV)

Intervention(s) : M. WIART, M. TUSCHER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en œuvre à titre expérimental de l'indemnité kilométrique vélo d'un an à compter du 1er novembre 2018 afin d'inciter et renforcer la pratique régulière du vélo auprès des agents de la Ville de Grenoble et améliorer la visibilité des pratiques cyclables dans le cadre des déplacements domicile-travail. L'indemnité kilométrique vélo prendra la forme d'un forfait, dont le montant maximal est fixé à 200 euros par an et par agent, soit 100 euros par semestre.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 29-(5953) - STATIONNEMENT - Gratuité du stationnement pour les véhicules d'autopartage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les véhicules d'autopartage dûment identifiés à stationner gratuitement sur l'ensemble de la zone de stationnement payant.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Contre : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 30-(6451) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Co-maîtrise d'ouvrage et fonds de concours Ville sur opérations diffuses de Grenoble-Alpes Métropole - rues Lesdiguières, chemin Jésus, avenue Viallet, rues Blanchet/Valles

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions de fonds de concours et de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et Grenoble Alpes Métropole relatives aux travaux chemin Jésus et rue Lesdiguières, aux travaux de réaménagement de la rue Marius Blanchet et du carrefour Blanchet/Vallès/Langevin et aux travaux de renouvellement des arbres avenue Félix Viallet ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 31-(6485) - DOMAINE PUBLIC - Convention d'occupation du Domaine Public – Mini-golf parc Paul Mistral

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public entre la Ville et la société « Les pistes fantastiques » relative à l'exploitation d'un mini-golf au sein du parc Paul Mistral ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention d'occupation du domaine public.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(6542) - TRAVAUX - Avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble relative aux travaux de réhabilitation de la Maison du Tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réhabilitation de la Maison du Tourisme entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(5849) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Cession au profit de Grenoble-Alpes Métropole de locaux au rez-de-chaussée inférieur de l'immeuble le Forum, 3 rue Malakoff et de 40 places de stationnement au parking "Mutualité".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession à Grenoble-Alpes Métropole de locaux correspondant aux lots de copropriété n°004 à n°023 et n°053 à n°061 de la copropriété le Forum, situé 3 rue Malakoff, cadastrée section CW °35 ;

- d'approuver la cession à Grenoble-Alpes Métropole de 40 places de stationnement dans le parking silo « Mutualité », situé 2 rue Malakoff cadastré section BY n°27 correspondant aux lots n° 282 à 297, 309 à 325 et 336 à 342 ;

- de dire que cette cession se fera sur la base de 1 100 € /m² de locaux soit environ 660 000 € qui sera réajusté en fonction du nombre de m² de bureaux réellement cédé et de 8 000 € par place de stationnement soit 320 000 € ;

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession et notamment l'acte authentique.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(5831) - VOIES ET ESPACES PUBLICS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics - Dénomination Florence Arthaud.

Intervention(s) : Mme JULLIAN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination Ecole maternelle FLORENCE ARTHAUD pour la nouvelle école maternelle située au 97 Bis cours Berriat

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(5763) - POLITIQUE DE LA VILLE - Projet d'Intérêt Régional Mistral à Grenoble : autorisation à signer la convention liant la Métropole, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Région Auvergne Rhône Alpes et ses partenaires.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention, annexé à la présente délibération, liant Grenoble Alpes Métropole, la ville de Grenoble, la ville de Saint Martin d'Hères, l'ANRU, la Région Auvergne Rhône Alpes, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'EPARECA, ACTIS, l'OPAC 38, Action logement, l'État et l'ANAH, pour la mise en œuvre sur la période 2018-2020 du PRIR Mistral ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ses annexes et tout document s'y rapportant nécessaires à sa mise en œuvre.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 36-(6663) - TRAVAUX - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Actis et la Ville de Grenoble pour les travaux de démolition rue Albert Thomas à Grenoble (Quartier Mistral).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue entre la Ville de Grenoble et ACTIS pour les travaux de démolition rue Albert Thomas ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Contre : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 37-(7014) - VILLE DE DEMAIN - Convention de partenariat avec Grenoble Ecole de Management dans le cadre de la participation à la chaire de recherche et d'enseignement " Territoires en transitions : vers de nouveaux services aux citoyens"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accepter d'être un partenaire de la Chaire de recherche et d'enseignement « Territoires en transition : vers de nouveaux services aux citoyens» ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec Grenoble Ecole de Management ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Grenoble Ecole de Management ;**
- **d'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 €par an pendant trois ans.**

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 38-(6122) - PREVENTION SECURITE - Avenant à la convention «aptitude médicale au port d'arme à usage professionnel» conclue entre la ville de Grenoble et le Centre Hospitalier Universitaire- Grenoble Alpes - Année 2018.

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. BRON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) :2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 39-(6141) - PREVENTION SECURITE - Versement d'une subvention dans le cadre de la convention annuelle entre la ville de Grenoble et la MJC Anatole France - Avenant financier pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association M.J.C. Anatole France, au titre de l'année 2018, une subvention de 1 350 € pour l'action «Une autre vision» ;**
- d'approuver les termes de l'avenant financier correspondant, joint à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;**
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme LEMOINE, M. SOLDEVILLE

DELIBERATION N° 40-(4387) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association l'Age d'Or.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association L'Age d'Or une subvention de fonctionnement de 30 500 € ;
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens correspondante entre la Ville de Grenoble et L'Age d'Or ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(6827) - VIE DES ASSOCIATIONS - Forum des Associations 2018 - Bilan conventions partenariales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des partenariats établis entre la ville de Grenoble et l'association France Bénévolat, l'association l'Arbre Fruité, Radio France Bleue Isère, Grenoble-Alpes Métropole et le Crédit Mutuel.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(5113) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération ;

- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement des patriotes

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. BERTRAND, Mme YASSIA, M. MALBET, Mme MARTIN, Mme RAKOSE, M. DE CEGLIE

DELIBERATION N° 43-(5832) - VIE DES ASSOCIATIONS - Adhésion à FORESCO, Réseau national des Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs, pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble au réseau national FORESCO au titre de l'année 2018 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion tel que joint à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à régler la somme de 900 euros au titre de cette adhésion pour l'année 2018.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(5802) - ACTION SOCIALE - Conventions d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère relatives au dispositif Les Vacances Solidaires Collectives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de financement passées entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,

- de percevoir les sommes suivantes de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère :

Maison des habitants Chorier-Berriat	4 622 euros
Maisons des habitants Centre-ville et Bois d'Artas	3 927 euros
Maison des habitants Anatole France	4 670 euros
Maison des habitants Capuche	4 609 euros
Maison des habitants Teisseire	3 935 euros
Maison des habitants Abbaye	2 295 euros
Maison des habitants Prémol	3 919 euros
Maison des habitants Baladins	4 164 euros
Maison des habitants Le Patio	3 618 euros

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(4771) - ACTION SOCIALE - Conventions d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère relatives au dispositif Fonds National de Parentalité (REAAP) 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère ;

- de percevoir les sommes suivantes de la Caisse des Allocations Familiales :

- Maison des habitants Chorier Berriat : 40 bis, ateliers de percussions parents/enfants : 1 200 euros.
- Maison des habitants Bois d'Artas : Soutien à la parentalité : 1 500 euros.
- Maison des habitants Capuche : Yoga bébé (800 euros), Temps échange-débat familles (760 euros).
- Maison des habitants Teisseire : Parents d'ados : 960 euros.
- Maison des habitants Le Patio : Les émotions (300 euros), Développement psychomoteur du tout petit (400 euros), La place de l'écran (1 000 euros).

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(5830) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Point d'Eau et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Point d'Eau, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;

- d'autoriser le versement à l'association Point d'Eau, d'une subvention de fonctionnement de 31 000 € en 2018.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L' élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. BACK

DELIBERATION N° 47-(5867) - ACTION SOCIALE - Convention relative à l'accueil des publics des Maisons des Habitants dans le cadre des séjours intergénérationnels à Massacan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention passée entre l'association «Poil de carotte» et la ville de Grenoble, annexée à la présente délibération, laquelle remplace la convention votée lors du Conseil municipal du 26 mars 2018 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention, telle que soumise en annexe à la délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à régler à l'association «Poil de carotte» les frais d'hébergement nécessaires à l'accueil des publics.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(6247) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Renouvellement des conventions de mise à disposition à titre gracieux de locaux pour les associations Autisme VIES au 4 rue Dubois Fontanelle et AVIPAR (Atelier pour la Valorisation et l'Illustration du Patrimoine Architectural Régional) au 19 rue Prosper Mérimée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés 4 rue Dubois Fontanelle à Grenoble, ci annexée, à l'association Autisme Vies ;

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés 19 rue Prosper Mérimée à Grenoble, ci annexée, à l'association AVIPAR ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(6646) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant Financier entre la ville de Grenoble et la MJC Maison pour Tous Abbaye pour le Programme Equilibre Alimentaire 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 € à la MJC Maison pour Tous Abbaye ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant, ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. BERTRAND

DELIBERATION N° 50-(4841) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Conventions d'objectifs et de financement entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la ville de Grenoble pour des actions de prévention en santé publique : Médiateurs pairs en santé et troubles du langage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs et de financement avec l'ARS relative au projet « Médiation paire en santé » ci-annexée, permettant le versement par l'ARS à la ville de Grenoble la somme de 85 665 €;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs et de financement avec l'ARS relative au projet « dépister et diagnostiquer les difficultés d'acquisition du langage oral chez les enfants en difficulté vers le soin ou autre prise en charge » ci-annexée, permettant le versement par l'ARS à la ville de Grenoble la somme de 25 000 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(6868) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Instauration d'un dispositif de facturation en plusieurs échéances des droits d'inscription à partir de l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en place d'un dispositif de facturation en plusieurs fois des droits d'inscription du Conservatoire de Grenoble, à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(6850) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Reconduction de la convention de partenariat avec l'Académie de Grenoble, pour l'organisation de Classes à Horaires Aménagés (CHA) à l'école primaire Léon Jouhaux, pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Académie de Grenoble, reconduisant pour trois nouvelles années scolaires (2018-2019 à 2020-2021) le dispositif Classes à Horaires Aménagés à l'école Léon Jouhaux ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(6861) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Renouvellement de la convention relative au statut « Art-études – Artiste de Haut Niveau (AHN) » avec l'Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP), pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention renouvelant le statut Art-études – Artiste de Haut Niveau (AHN) pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 avec Grenoble INP ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(6872) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Convention de partenariat avec la Société What's up films dans le cadre de la conception, la réalisation et la diffusion d'un documentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Société What's up films relative à la conception, la réalisation et la diffusion d'un documentaire au Conservatoire de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(6876) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention de partenariat entre les villes de Grenoble et Chambéry, la Commune Nouvelle d'Annecy, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) et l'Orchestre des Pays de Savoie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe, relative au partenariat entre les villes de Grenoble et Chambéry, la Commune Nouvelle d'Annecy, la CAPI et l'Orchestre des Pays de Savoie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(7323) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention d'utilisation temporaire de locaux entre l'association MixLab/la Belle Electrique et les associations MAGE et ARCAN et la ville de Grenoble, à l'occasion du concert programmé le 19 octobre 2018 à la Belle Electrique.

Intervention(s) : M. TUSCHER, Mme BERNARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention, ci-annexée, relative à l'utilisation temporaire de locaux entre l'association Mixlab/La Belle Électrique, les associations MAGE et ARCAN et la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 57-(6475) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Convention de prêt de collection à la ville de Blois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de prêt de collection à intervenir avec la ville de Blois, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(4954) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Convention de cession de droits d'auteur dans le cadre de l'exposition "Les Mondes Inconnus" du 13 octobre 2018 au 29 juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de cession de droits d'auteur, en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(6547) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Renouvellement de la convention de partenariat avec la Fédération de l'Isère du Secours populaire français pour la saison culturelle 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, à intervenir avec la Fédération de l'Isère du Secours populaire français pour la saison culturelle 2018-2019 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(6553) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Tarification des droits d'entrée pour l'exposition "Servir les Dieux d'Égypte. Divines adoratrices, chanteuses et prêtres d'Amon à Thèbes" à partir du 25 octobre 2018 et jusqu'au 27 janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les montants des tarifs qui seront appliqués pendant la durée de l'exposition « Servir les dieux d'Égypte. Divines adoratrices, chanteuses et prêtres d'Amon à Thèbes » du 25 octobre 2018 au 27 janvier 2019 mentionnés ci-dessus et récapitulés dans l'annexe ci-jointe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(6559) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Conventions de partenariat en matière de communication dans le cadre de la saison culturelle avec France télévisions (France 3), le Petit Bulletin, Dauphiné Médias, la Société les Affiches, l'Interclub de Grenoble, la Librairie Decitre, la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille (RTGB), Label Ville et convention de mécénat avec la société Médiamax.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-jointes à intervenir avec France Télévisions (France 3), Le Petit Bulletin, Dauphiné Médias, la Société les Affiches, l'Interclub de Grenoble, la Librairie Decitre, la RTGB et Label Ville ;**
- **d'approuver les termes de la convention de mécénat avec la société Médiamax ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(5853) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention de partenariat avec la Communauté Université Grenoble Alpes (COMUE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la COMUE, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(6476) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention cadre de partenariat Wikimedia France dans le cadre de la production et la diffusion de données culturelles numériques des services culturels (Bibliothèque, Musée Stendhal, Musée, Muséum) sur les projets Wikimedia.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat Wikimedia France dans le cadre de la production et la diffusion de données culturelles numériques des services culturels (Bibliothèque, Musée Stendhal, Musée, Muséum) sur les projets Wikimedia ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat jointe en annexe et les documents afférents ;**

- d'autoriser l'accueil de la « Convention Wikimedia Francophone » au Muséum et musée de Grenoble du 5 au 7 octobre 2018 à titre gracieux, que ce soit pour la mise à disposition des salles, des personnels et de l'accès aux espaces d'exposition des différents lieux d'accueil durant les trois jours.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(6619) - AFFAIRES CULTURELLES - Groupement d'Intérêt Public culturel ARC-NUCLEART (Atelier de recherche et de Conservation) - Versement d'une participation complémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à apporter au groupement d'intérêt public culturel ARC-Nucléart, une participation d'un montant de 16 197, 32 € correspondant à 25 % de la perte comptable 2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme JULLIAN, M. SOLDEVILLE)

DELIBERATION N° 65-(6617) - AFFAIRES CULTURELLES - Dotation par la ville de Grenoble du grand prix du 41ème Festival du Film court en plein air 2018 décerné par la Cinémathèque de Grenoble.

Intervention(s) : Mme BERNARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le grand prix du Festival du Film court en Plein air de Grenoble 2018 d'un montant de 2 300 € à Robin Andelfinger et Ibrahima Seydi (1 150 euros chacun.e) pour leur film *Mama Bobo*.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(6620) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux au bénéfice de l'association En Scène et Ailleurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant, ci-annexé, dans le cadre de la mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice de l'association En Scène et Ailleurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(5285) - SPORT - Organisation d'actions socio-sportives dans le collège Lucie Aubrac (année scolaire 2018/2019).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du projet de convention avec le collège Lucie Aubrac pour la mise en place d'actions socio-sportives dans cet établissement pendant l'année scolaire 2018-2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(5501) - SPORT - Mise à disposition par Grenoble-Alpes Métropole d'un terrain de baseball situé au parc de l'Ile d'Amour auprès de l'association Grenoble Baseball et Softball, et entretien de l'équipement par la ville de Grenoble : convention tripartite entre la Métropole, la ville de Grenoble et l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention tripartite à intervenir entre Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble, et l'association Grenoble Baseball et Softball pour la mise à disposition gratuite d'un terrain sportif par la Métropole et le traçage et l'entretien de celui-ci, également à titre gracieux, par la Ville ;
- de dire que cette convention est conclue pour trois ans à compter de sa date de notification ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(5812) - SPORT - Opération "les samedis du jogging" avec l'association GUC ATHLETISME - Convention de partenariat - Saison 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat à intervenir avec le GUC Athlétisme pour l'organisation des « Samedis du Jogging » ;

- de dire que le montant de la subvention de 2 100 € attribué pour la période de septembre à décembre 2018 est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(5814) - SPORT - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;

- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 71-(6740) - SPORT - Accueil et mise en place de créneaux "sport et santé" dans les piscines municipales : convention tripartite avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère et le Groupement de Coopération Sanitaire Maison des Réseaux de Santé de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'accueil et la mise en place d'activités aquatiques dans les piscines municipales encadrées par du personnel municipal diplômé, à destination prioritairement de jeunes enfants en situation de surpoids et d'adultes bénéficiant d'un parcours thérapeutique dans le cadre d'une affection de longue durée ; ces publics sont inscrits et membres du dispositif Prescri'Bouge porté par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère (CDOSI), ou RÉPPOP38 porté par le Groupement de Coopération Sanitaire Maison des Réseaux de Santé de l'Isère (GCS MRSI) ;

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat ci-annexée à intervenir entre la Ville de Grenoble, le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère (CDOSI) et le Groupement de Coopération Sanitaire Maison des Réseaux de Santé de l'Isère (GCS MRSI), laquelle fixe notamment les modalités et conditions d'accueil et de mise en place de ces activités aquatiques ainsi que les engagements réciproques de la Ville, du CDOSI et du GCS MRSI ;

- de dire que cette convention est conclue à compter de l'année scolaire 2018-2019 pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction pour la même durée dans la limite de quatre ans, et qu'elle pourra être à terme reconduite par voie expresse ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(6008) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2019 - Association Grenoble Volley Université Club (GVUC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association Grenoble Volley Université Club, sur crédits budgétaires 2019 et au titre de la saison 2018-2019, une partie de subvention d'un montant de 66 000 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(3920) - SPORT - Convention avec le Collège Olympique pour la mise à disposition de son gymnase.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du gymnase du Collège Olympique à intervenir entre le Département de l'Isère, le Collège Olympique et la Ville de Grenoble, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(5847) - MONTAGNE - Convention d'objectifs et de moyens entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble - Mission Montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du projet de convention à intervenir entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole régissant les relations entre la Maison de la Montagne et l'Office de Tourisme ;

- d'accepter une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2018 de Grenoble-Alpes Métropole ;

- d'autoriser le Monsieur le Maire à signer la convention entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble, ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 75-(5800) - MONTAGNE - 20ème Rencontres du Cinéma de Montagne - Conventions de partenariats et droits de diffusion.

Un amendement est déposé par M. MERIAUX, celui ci est adopté. Pour : 50- Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à verser des droits de diffusions aux réalisateurs et producteurs des films qui seront sélectionnés ;

- d'approuver les conventions ci-jointes entre la ville de Grenoble et :

La Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes, PETZL, Millet Mountain Group, Au Vieux Campeur, Allibert Trecking, Gignoux, librairie Arthaud, Golden Temple France, la Bonne Pioche, la mutuelle ADREA, le Conseil Département de l'Isère, la Commune de la Morte pour le compte de l'Office de Tourisme de l'Alpe du Grand Serre, le Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble, la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne, le Dauphiné Ski Alpinisme, l'OT Grenoble Alpes Métropole, la SEMITAG, La Frigoulette, Expé Spélémat, le Cairn, ALICES Inter CE, CAF Jeunes en Montagne, FODACIM, Mountain Wilderness, la Fédération des Alpagnes de l'Isère, Dose de Sports, Voyageurs et Voyagistes éco-responsables, Montagnes et Sciences, SpaceJunk, Société Dauphinoise de Secours en Montagne, Télé Grenoble, France 3 Auvergne Rhônes-Alpes, France Bleu Isère, Alpine Mag, Nivéales Médias et l'hôtel Mercure Grenoble Centre.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions ;
- d'approuver l'octroi d'accréditations et d'invitations aux partenaires telles que définies dans les conventions.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 76-(6007) - MONTAGNE - Organisation et tarification de la billetterie des 20ème Rencontres du Cinéma de Montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs en TTC des 20ème Rencontres du Cinéma de Montagne qui se dérouleront du mardi 6 au samedi 10 novembre 2018 :
- En prévente du lundi 8 octobre au lundi 5 novembre minuit à :
 - plein tarif/soir : 5 €
 - formule pass 3 soirées : 12 €
 - formule pass 4 soirée : 16 €
 - formule pass 5 soirées : 20 €
 - PASS' Région : 5 €; 1 €à charge du lycéen et 4 €à charge de la Région
 - PASS'Culture Découverte : 4 €
 - gratuité pour les enfants de moins de 10 ans, invités partenariaux et protagonistes.
- Pendant la durée des Rencontres du mardi 6 au samedi 10 novembre :

- plein tarif/soir : 7 €
 - tarif réduit : 5 €(disponible uniquement à la Maison de la Montagne et au Palais Sports)
 - formule pass 3 soirées : 14 €
 - formule pass 4 soirées : 18 €
 - formule pass 5 soirées : 22 €
 - PASS' Région : 5 €; 1 €à charge du lycéen et 4 €à charge de la Région
 - PASS'Culture Découverte : 4 €
 - gratuité pour les enfants de moins de 10 ans, invités partenariaux et protagonistes.
- de fixer les tarifs en TTC des stages comme suit :
- Formation Initiale « Scénario et réalisation de film » d'une journée et demie du 9 au 10 novembre : 150 €
 - Atelier « Photos – nomad workshop » le 10 novembre de 9h à 13h : 50 €
 - Atelier « Photos – nomad workshop » le 10 novembre de 13h30 à 17h30 : 50 €
- d'autoriser l'encaissement en CAIRN pour les droits d'entrée et les stages acquittés au Palais des Sports ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention d'encaissement du CAIRN dans les régies municipales ;
- d'autoriser l'administrateur du logiciel de billetterie OXYGENO à effectuer chaque soir des tests de fonctionnement avant l'ouverture de la billetterie.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 77-(6127) - MONTAGNE - 20 ème Rencontres du Cinéma de Montagne du 06 au 10 novembre 2018 - Conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de buvette-restauration, food-truck et food-bike.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions d'occupation du domaine public relatives à des activités de buvette-restauration pendant les Rencontres du Cinéma de Montagne du 6 au 10 novembre 2018, avec :

- **le Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble – BGAG, représenté par Ludovic Erard son président, moyennant une redevance de 2 500 €;**
- **Alpes Bières – Brasserie artisanale du Dauphiné, représentée par son gérant Vincent Gachet, moyennant une redevance de 2 800 €;**

- d'approuver les conventions d'occupation du domaine public relatives à des activités de restauration pendant les Rencontres du Cinéma de Montagne du 6 au 10 novembre 2018, avec les sociétés :

- **Label'Rousse, représentée par Sylvie Arnoux, sa gérante moyennant une redevance de 500 €;**
- **Cocotte N'Roll représentée par Stéphanie Jullin, sa gérante moyennant une redevance de 300 €;**
- **Solo Eden - Le Triporteur d'Edwige représentée par Edwige Segueineau de Préal, sa gérante moyennant une redevance de 300 €**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes ces conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(5806) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant financier à la convention entre la ville de Grenoble et l'association Planning Familial 38 au titre du projet mené dans le cadre de la coopération Grenoble-Ouagadougou.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé, lequel prévoit le versement d'une subvention de 10 000 euros au Planning Familial ;**
- de dire que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(5928) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un local associatif entre la ville de Grenoble et l'association Aide Médicale et Développement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant ci-annexé, à intervenir avec l'association Aide Médicale et Développement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(5938) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de mise à disposition précaire de locaux à l'association Culture et Développement et à l'association Tétraktys.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux précaires entre l'Association Culture et Développement et la ville de Grenoble ;
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux précaires entre l'Association Tétraktys et la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(6001) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention entre la ville de Grenoble et l'Agence Erasmus + France Jeunes & Sport/Agence du Service Civique pour les rencontres internationales de jeunes musiciens des villes partenaires de Grenoble (Divercities) organisées en juillet 2018.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter une subvention de 33 593 € par l'Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport ;

- d'approuver la convention correspondante, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 82-(6009) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Remboursement des titres de transport et frais de visas pour les rencontres internationales de jeunes musiciens des villes partenaires de Grenoble Divercities, organisée en juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de reverser aux villes listées ci-dessus, désignées comme responsables à ces rencontres, le montant dûment justifié correspondant à une partie des frais de transport pour un montant total maximum de 8 500 €

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 83-(5942) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiative Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 7 personnes dont les noms figurent en annexe 1 ;

- d'attribuer des bourses FIJ, pour les montants indiqués, aux 2 associations et aux deux personnes dont les noms et les descriptifs de projet figurent à l'annexe 1.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- sur les bourses Fond Initiative Jeunesse : Pour : 52- Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

- le reste de la délibérante : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 84-(5950) - VIE DES ASSOCIATIONS - Adhésion et soutien de la ville de Grenoble à l'association "Le 24 bis".

Intervention(s) : M. TUSCHER, Mme MARTIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à l'association le 24 bis ainsi que ses statuts annexés à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette adhésion ;

- d'approuver le versement de la somme 20 000 € à l'association le 24 bis correspondant au soutien financier pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2018 ;

- de désigner Madame Élisabeth Martin, Adjointe déléguée au Maire et son suppléant, pour représenter la Ville au sein de l'association le 24 bis ;

- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 85-(7394) - VIE DES ASSOCIATIONS - Affectation de locaux supplémentaires pour l'association Synergie Chantiers Educatifs. Avenant n°1 à la convention initiale de mise à disposition de locaux.

RETIRÉE EN SÉANCE

DELIBERATION N° 86-(5999) - PARCOURS EDUCATIF - Convention d'utilisation du gymnase du collège Olympique dans le cadre des activités périscolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe 1, relative à l'utilisation du gymnase du collège Olympique pour la mise en œuvre des activités périscolaires, à compter de sa signature et pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87-(6243) - AFFAIRES SCOLAIRES - Mise à disposition temporaire au CCAS de Grenoble d'un logement de fonction enseignant situé au 4 rue Ninon Vallin - Avenant à la convention initiale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant présenté en annexe, pour la mise à disposition du logement de fonction instituteur supplémentaire précité ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant avec le C.C.A.S.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 88-(6244) - AFFAIRES SCOLAIRES - Convention de fonctionnement du collège et lycée élitaires pour tous (C.L.E.P.T.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de fonctionnement multipartite entre le Recteur, le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Isère, le lycée et la ville de Grenoble, prenant effet au 1^{er} septembre 2018 ;

- d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 89-(5163) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local pour l'Association pour le Développement de la Micro Informatique et des Réseaux (ADEMIR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'ADEMIR le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local mutualisé avec la maison de l'Enfance Teisseire, au 12 avenue Malherbe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 90-(5761) - FINANCES - Régularisation créance éteinte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'effacement de la créance sus-citée d'un montant de 52 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542 « créances éteintes ».

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 91-(5775) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2018

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65738** (chapitre 65)

Commission Ville durable

ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE	50 791,00
TOTAL ARTICLE	50 791,00

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ville durable

SOCIETE DAUPHINOISE POUR L'HABITAT (SDH)	29 817,00
------------------------------------------	-----------

Commission Ville émancipatrice

AVIRON GRENOBLOIS	18 853,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	20 968,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	9 085,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	3 000,00
GUC ATHLETISME	4 600,00
GUC RUGBY	800,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	1 500,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	2 000,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 255,00
CLUB DE GO DE GRENOBLE	1 500,00
LE 24 BIS	20 000,00
ASS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE-AAAMI	4 000,00
COMITE FRANCAIS POUR L'UNICEF	1 500,00
CULTURE ET DEVELOPPEMENT	13 500,00
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE (ENSAG)	9 000,00
INGENIEURS SANS FRONTIERES	750,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	10 000,00
TETRAKTYS - COOPERATION DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS	7 200,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

ADPA - ACCOMPAGNER A DOMICILE POUR PRESERVER L'AUTONOMIE	2 900,00
BANQUE ALIMENTAIRE ISERE	18 000,00
KALEIDOSCOPE	2 000,00
L'OREILLE DU COEUR	1 200,00
POINT D'EAU	31 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	1 500,00
ALFA - ASS. LOCALE DES FEMMES ALGERIENNES	500,00
AMIS SANS FRONTIERES ISERE	300,00
AMITIE LOISIRS DECOUVERTES	400,00

ASS DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)	3 000,00
ASS VILLENEUVE 3EME AGE	1 400,00
ATELIER SOLIDAIRE	500,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	17 400,00
CLUB DES RETRAITES DES EAUX-CLAIRES	400,00
CLUB EDMOND FLEG	400,00
CLUB LUCIEN REVOL 3EME AGE	400,00
CLUB NINON VALLIN	400,00
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	5 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	700,00
CUISINE AMITIE	400,00
DEBOUT JUSQU'AU BOUT	800,00
DIALOGUES	3 000,00
EMMAUS CONNECT	2 000,00
ET POURQUOI PAS ?	1 000,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	3 500,00
GAIA	1 500,00
LA CIMADE	2 500,00
L'AGE D' OR	30 500,00
LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES ISERE	400,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	4 000,00
MJC PARMENTIER	2 000,00
MJC PREMOL	800,00
REPARER ENSEMBLE GRENOBLE	3 300,00
RESEAU OLYMPE DE G - FEMMES CADRES EN ISERE	500,00
RETRAITES DE LA CITE	400,00
UNION DE QUARTIER MUTUALITE PREFECTURE	1 000,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	800,00
MJC ANATOLE FRANCE	1 350,00
AJP - ASS. POUR UN JUDAISME PLURALISTE	1 000,00
AGARO - GRENOBLOISE D'AIDE A LA RECHERCHE EN ONCOLOGIE	1 000,00
ALTHEA/ACCUEIL LIEUX TRANSITION HEBERGEMENT ECOUTE ACCOMPA	3 250,00
ASS DE VALORISATION ET ILLUSTRATION DU PATRIMOINE (AVIPAR)	2 350,00
ASS DEPARTEMENTALE INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX ET POLYHANDICAPES DE L'ISERE-ADIMCP 38	1 400,00
DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE GRENOBLE	2 000,00
HAND'AMITIE MEYLAN	1 000,00
LA SOUPAPE	1 620,00
LOCOMOTIVE ASS	500,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	1 000,00
MUTUALITE FRANCAISE ISERE SERVICES SOINS ET ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTE	1 000,00
VALENTIN HAUY ASS	1 200,00
TOTAL ARTICLE	329 798,00
TOTAL BUDGET	380 589,00

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CAPDEPON, Mme JACTAT, Mme LEMOINE, M. SOLDEVILLE, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, M. BACK, M. BERTRAND, Mme YASSIA, M. MALBET

DELIBERATION N° 92-(6163) - FINANCES - Marché n°17BSB240 - Location-entretien de vêtements - Remise partielle des pénalités de retard

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'exonérer partiellement la société Elis du paiement des pénalités de retard dues au titre de l'exécution du marché public n° 17BSB240 en limitant leur application à 3 150 €

Délibération : Adoptée

Pour : 40

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche
Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes**

DELIBERATION N° 93-(7039) - FINANCES - Signature d'un protocole transactionnel avec la société BROC Service frais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes du protocole transactionnel à intervenir avec la société BROC Service frais, joint en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 94-(6523) - FINANCES - Remises Gracieuses : indemnité d'occupation du 8 Rue Albert Recoura - Association Synergie Chantiers éducatifs ; redevance du 14, rue Jacquard - Association Brise-glace ; redevance du 14, rue Jacquard - Association les Passagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'accepter la remise gracieuse de l'indemnité d'occupation du local situé au 8 rue Albert Recoura pour l'Association Synergie Chantiers éducatifs, sur la période allant du 20 septembre au 31 décembre 2017, soit un montant total de 4 208,33 euros TTC.**
- **D'accepter la remise gracieuse relative aux loyers et charges du local situé au 14 rue Jacquard de mars 2018 à mai 2018 pour l'Association Brise-glace, soit un montant total de 360 euros TTC.**
- **D'accepter la remise gracieuse relative aux loyers et charges du local situé au 14 rue Jacquard de mars 2018 à juin 2018 d'un montant total de 1 400 euros TTC pour l'Association « Les Passagers ».**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 95-(6206) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s

**Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui ci est adopté. Pour : 40 - Abstention(s) : 8
Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche – Ne prennent pas part au vote :
7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Réunions d'échanges concernant le projet de lancement en France de la journée sans viande

- les 15 et 16 juillet 2018 à Paris – S. DJIDEL

Inauguration de la 18ème Fête du Bleu du Vercors-Sassenage

- le 28 juillet 2018 à Lans en Vercors – S. DJIDEL

Intervention sur l'introduction de repas végétariens dans les cantines scolaires dans le cadre de l'Université d'Été du CEDIS « De l'Europe au local, faire revivre la transition sur son territoire »

- les 22 et 23 août 2018 à Strasbourg – S. DJIDEL

Réunion France Urbaine sur les engagements des territoires et de l'Etat nécessaires à la signature des pactes ZFE (Zones Faibles Emissions)

- le 31 août 2018 à Paris – V. FRISTOT

Festival de l'avenir au Naturel

- le 1^{er} septembre 2018 à L'Albenc– P. MERIAUX

Congrès des Ages et du Vieillissement sur le thème « Changer de regard et agir au quotidien »

- les 6 et 7 septembre 2018 à Paris – K. CAPDEPON

Copil de préparation de la 20ème Journée d'étude ESPT (Elus, santé publique et territoires)

- le 13 septembre 2018 à Paris - K. CAPDEPON

Journée consacrée à l'Evaluation des politiques publiques au service de l'égalité réelle entre

Femmes et Hommes organisée par la Société Française de l'évaluation

- les 15 et 16 septembre 2018 à Paris – M. GIROD de L'AIN

Assemblée Spéciale de la SPL OSER

- le 17 septembre 2018 à Lyon – V. FRISTOT

Journée Adhérents Open Data France « La vie de l'association »

- le 18 septembre 2018 à Paris – L. COMPARAT

18ème Conférence des Villes France Urbaine

- les 18 et 19 septembre 2018 à Paris – E. PIOLLE

Journée d'études et d'échanges sur « Les nouveaux enjeux dans les Sites patrimoniaux remarquables » organisée par Sites et Cités remarquables de France

- le 20 septembre 2018 à Lyon – M. JULLIAN

Fête de la transition – Intervention Forum politique publique de restauration collective

- le 23 septembre 2018 à Mens – S. DJIDEL

Commission régionale du patrimoine et de l'architecture

- le 25 septembre 2018 à Clermont-Ferrand – M. JULLIAN

Rendez-vous avec Karine LAAIDI, chargé de projet climat et santé chez Santé publique France

- les 25 et 26 septembre 2018 à Paris – M. JACTAT

Réunion de l'association nationale des villes et territoires accueillants

- le 26 septembre 2018 à Lyon – B. MACRET

Journée de l'AFIGESE (Association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités territoriales)

- le 27 septembre 2018 à Dijon– A.S. OLMOS

Conseil d'Administration de l'Agence France Locale

- le 28 septembre 2018 à Paris – H. SABRI

Tribunes du Muséum national d'histoire naturelle, table ronde « La Nature l'avenir des villes »

- le 29 septembre 2018 à Paris – L. LHEUREUX

Rencontre RFVS Arc Alpin Auvergne

- le 2 octobre 2018 à Bourgoin-Jallieu – M. JACTAT

Commission sécurité de France Urbaine

- le 3 octobre 2018 à Paris – E. MARTIN

Réunion du jury de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un internat au lycée Lesdiguières

- le 3 octobre 2018 à Lyon – V. FRISTOT

Restitution Observatoire open data des territoires

- les 10 et 11 octobre 2018 à Paris – L. COMPARAT

Open Days – Semaine européenne des Régions et des Villes

- les 10 et 11 octobre 2018 à Bruxelles – P. CLOUAIRE

Coopération décentralisée avec la ville d'Erevan

Participation au sommet de la Francophonie

- du 10 au 13 octobre 2018 à Erevan (Arménie) – E. PIOLLE

Journée sur le potentiel des données pour les territoires ruraux

- le 16 octobre 2018 à Bourg d'Oisans – L. COMPARAT

Partenariat Scientifique universitaire dans le cadre du jumelage entre Grenoble et Oxford

- du 17 au 19 octobre 2018 à Oxford – P. CLOUAIRE

Rapprochement universitaire et célébration du 30^{ème} anniversaire du jumelage

- du 17 au 19 octobre 2018 à Oxford – P. CLOUAIRE

Rapprochement universitaire et célébration du 30^{ème} anniversaire du jumelage

- les 18 et 19 octobre 2018 à Oxford – E. PIOLLE

5^{ème} universités des Alpes : Prix jeunes chercheurs alpins

- les 18 et 19 octobre 2018 à Annecy – P. MERIAUX

Rencontres franco-tunisiennes des élus municipaux à l'Ambassade de France à Tunis : Lab'Baladiya

- du 17 au 21 octobre 2018 à Sfax/Tunis – B. MACRET

1^{er} Sommet International de l'Innovation en Villes Médianes

- du 8 au 11 novembre 2018 à Nevers– L. COMPARAT

4^{ème} Forum numérique des collectivités locales

- Le 15 novembre 2018 à Paris – L. COMPARAT

Conférence annuelle de l’OIDP 2018 (Observatoire International de la Démocratie Participative)

- Du 25 au 28 novembre 2018 à Barcelone – P. CLOUAIRE – R. DE CEGLIE

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 96-(6051) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, présentées au Comité Technique du 18 septembre 2018.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes

DELIBERATION N° 97-(6212) - ADMINISTRATION GENERALE - Mission de délégué à la protection des données - Contrat de quasi-régie conclu avec le CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat de quasi-régie entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale par lequel le CCAS confie à la Ville de Grenoble le soin d'exercer pour son compte la fonction de délégué à la protection des données à caractère personnel,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de quasi-régie, joint en annexe.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 98-(6780) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention de mise à disposition de locaux - stockage et logistique Association Grenoble Outdoor Aventure pour l'UT4M

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition du local situé dans les sous-sols du Palais des Sports Pierre Mendès France, 14 boulevard Clémenceau à Grenoble, à titre gratuit pour la période du 17 août au 31 décembre 2018 selon les conditions visées ci-dessus.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition de locaux annexée à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Contre : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 99-(6648) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendes France : Convention d'occupation du domaine public avec la société Nova Création ; convention d'occupation du domaine public avec le Centre de Gestion de l'Isère ; convention d'occupation du domaine public avec l'association Smile in Events ; convention d'occupation du domaine public avec l'association Ex Libris Dauphiné ; convention d'occupation du domaine public avec le Cercle des Elèves de Grenoble INP ; convention d'occupation du domaine public avec l'association de la descente des alpages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de la société Nova Création pour l'organisation de la soirée Inter-BDE le 12 octobre 2018.

-d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit du Centre de Gestion de l'Isère pour l'organisation d'un concours administratif le 17 octobre 2018.

-d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de l'association Smile in Events pour l'organisation du Snowgarden Festival les 2, 3 et 4 novembre 2018.

-d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de l'association Ex Libris Dauphiné pour l'organisation du Salon du Livre Alpin les 16, 17 et 18 novembre 2018.

-d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit du Cercle des Elèves de Grenoble INP pour l'organisation de leur gala le 24 novembre 2018.

-d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de l'association de la descente des Alpes pour l'organisation de la descente des alpages le 13 octobre 2018.

-d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h11

ANNEXE(S)

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

18-1122	Arrêté (04/06/2018)	SCP JANOT et associés	Considérant que la ville de Grenoble est actionnaire de la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus ; que l'existence d'une convention tripartite du 20 juin 2012, conclue entre la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus, la société Autoroutes et Tunnels du Mont-Blanc, et le Fonds pour le Développement d'une Politique Intermodale des Transports dans le Massif Alpin ; que la convention tripartite susvisée dénature l'objet du Fonds pour le Développement d'une Politique Intermodale des Transports dans le Massif Alpin, La ville de Grenoble est autorisée à saisir le Procureur de la République et à porter plainte contre X.	
18-1146	Arrêté (6/06/2018)	Me BORG	La Ville de Grenoble est autorisée à intervenir devant la Cour administrative d'Appel de Lyon afin de faire appel de la décision du Tribunal Administratif de Grenoble du 24/05/2018 qui a procédé à l'annulation du dispositif communal d'interpellation et de votation citoyenne.	
18-1156	Arrêté (7/06/2018)	SCP DELACHENAL-DELCROIX	La Ville de Grenoble est autorisée à porter plainte contre la directrice de l'association Maison de l'enfance Clos d'or, pour abus de confiance et faux et usage de faux.	
18-1200	Arrêté (13/06/2018)	Me LABORIE	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par M. WAGNER devant la commission du contentieux du stationnement payant, visant à l'annulation d'un forfait de post-stationnement délivré à son encontre le 12/01/2018.	

18-1201	Arrêté (15/06/2018)	SELARL LIGAS-RAYMOND et PETIT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête en référé expertise déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme GARNIER, aux fins d'ordonner une expertise médicale et désigner l'expert suite à son préjudice corporel causé par sa chute du 22/09/2012 au 57 rue Saint Laurent.	
18-1273	Arrêté (21/06/2018)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée le 23/03/2018 devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. TRAORE, requête demandant l'annulation de l'arrêté du 23/01/2018, par lequel la commune a mis fin au stage du requérant.	
18-1275	Arrêté (03/07/2018)	Me TISSOT	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée le 16/05/2018 devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme GRANDCHAMP, requête demandant l'annulation de la décision du 28/12/2017 par laquelle la commune notifiait un avertissement à la requérante.	
18-1294	Arrêté (03/07/2018)	Me MOLLION	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme BOUTAFA demandant l'annulation de la décision du 29/01/2018 par laquelle la commune demandait à la requérante de reprendre son travail à temps partiel thérapeutique à compter du 1er février 2018.	
18-1297	Arrêté (25/06/2018)	Me MOLLION	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée le 15/01/2018 devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme BOUTAFA, requête demandant l'annulation des décisions du 25/10/2017 et du 02/01/2018, par lesquelles la commune demandait à la requérante de reprendre ses missions à temps partiel thérapeutique.	
18-1323	Arrêté (29/06/2018)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée le 26/03/2018 devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme PERSICO, demandant l'annulation de la décision du 30/01/2018 par laquelle la commune de Grenoble ne reconduisait pas le contrat à durée déterminée de la requérante au-delà du 31/03/2018.	

18-1324	Arrêté (29/06/2018)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée le 24/05/2018 devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. MINKONDA, requête demandant l'annulation de la décision du 03/05/2018 par laquelle la commune refusait de régulariser les congés annuels non pris avant la date de retraite du requérant.	
18-1447	Arrêté (16/07/2018)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par Mme JAWAL devant le Tribunal Administratif de Grenoble, demandant notamment la nomination d'un expert suite à un accident de service.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

18-1362	Arrêté (23/04/2018)	M. et Mme TOMIO Eric et Nathalie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°232 - Nouveau columbarium du 22/04/2018 au 22/04/2048.	Redevance : 772 €
18-1363	Arrêté (09/05/2018)	M. BILLARD Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°239 - Renouvellement de concession du 14/11/2017 au 13/11/2032.	Redevance : 303 €
18-1364	Arrêté (23/05/2018)	Mme GAILLARD Cécile	Cimetière Saint Roch - Titre n°240 - Renouvellement de deux concessions du 12/06/2018 au 11/06/2033.	Redevance : 606 €
18-1365	Arrêté (09/05/2018)	Mme REGALDO Judith	Cimetière Grand Sablon - Nouveau columbarium du 30/04/2018 au 29/04/2033.	Redevance : 386 €
18-1366	Arrêté (23/05/2018)	Mme KESTENES Monique	Cimetière Saint Roch - Titre n°242 - Renouvellement de concession du 13/02/2018 au 12/02/2033.	Redevance : 606 €
18-1367	Arrêté (14/05/2018)	M. FAVRE-BUISSON Christian	Cimetière Saint Roch - Titre n°243 - Nouvelle concession du 03/05/2018 au 02/05/2033.	Redevance : 303 €

18-1368	Arrêté (23/05/2018)	M. et Mme ENNOUCHI Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°244 - Renouvellement de concession du 29/01/2018 au 28/01/2033.	Redevance : 303 €
18-1369	Arrêté (23/05/2018)	M. ENNOUCHI Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°245 - Renouvellement de concession du 18/03/2018 au 17/03/2033.	Redevance : 303 €
18-1370	Arrêté (09/05/2018)	Mme DIAZ-BIOSCA Gyslaine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°246 - Nouveau columbarium du 07/05/2018 au 06/05/2033.	Redevance : 386 €
18-1371	Arrêté (17/05/2018)	M. et Mme FERRUIT Jean- Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°247 - Renouvellement de concession du 14/01/2018 au 13/01/2033.	Redevance : 303 €
18-1372	Arrêté (15/05/2018)	Mme ANCIAUX Annie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°248 - Nouveau columbarium du 11/05/2018 au 10/05/2033.	Redevance : 386 €
18-1374	Arrêté (17/05/2018)	M. TASCHINI Jean-Jacques	Cimetière Grand Sablon - Titre n°249 - Renouvellement de concession du 02/03/2022 au 01/03/2037.	Redevance : 303 €
18-1375	Arrêté (17/05/2018)	M. et Mme BONNETTE Jean- Luc	Cimetière Saint Roch - Titre n°250 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2048.	Redevance : 1 332 €
18-1391	Arrêté (17/05/2018)	Mme REY Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°251 - Renouvellement de concession du 08/04/2018 au 07/04/2048.	Redevance : 666 €
18-1392	Arrêté (22/05/2018)	Mme LABBE Adeline	Cimetière Saint Roch - Titre n°252 - Nouvelle concession du 15/05/2018 au 14/05/2033.	Redevance : 303 €
18-1393	Arrêté (24/05/2018)	M. et Mme CAMOUS Jean- Marie	Cimetière Saint Roch - Nouvelle Concession du 16/05/2018 au 15/05/2048.	Redevance : 666 €
18-1398	Arrêté (17/05/2018)	Mme Jeanne CHALARON	Cimetière Saint Roch - Titre n°254 - Renouvellement de concession du 01/04/2018 au 31/03/2048.	Redevance : 666 €
18-1400	Arrêté (17/05/2018)	M. SCHIAVON Jean-Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°255 - Renouvellement de concession du 21/01/2017 au 20/01/2032.	Redevance : 303 €
18-1401	Arrêté (18/05/2018)	Mme TOURNAFOL Elisabeth	Cimetière Saint Roch - Titre n°256 - Renouvellement de concession du 02/05/2018 au 01/05/2033.	Redevance : 303 €
18-1402	Arrêté (18/05/2018)	Mme TISSOT Yvette	Cimetière Saint Roch - Titre n°257 - Renouvellement de concession du 23/02/2018 au 22/02/2033.	Redevance : 303 €
18-1403	Arrêté (22/05/2018)	M. et Mme BARDIN Pascal	Cimetière Grand Sablon - Titre n°258 - Nouveau columbarium du 17/05/2018 au 16/05/2033.	Redevance : 386 €
18-1405	Arrêté (18/05/2018)	M. et Mme JALLIFIER- VERNE Pierre et Janine	Cimetière Saint Roch - Titre n°259 - Renouvellement de concession du 25/04/2018 au 24/04/2033.	Redevance : 303 €
18-1406	Arrêté (18/05/2018)	Mme Liselotte CARION	Cimetière Saint Roch - Titre n°260 - Renouvellement de concession du 18/04/2016 au 17/04/2031.	Redevance : 303 €
18-1407	Arrêté (24/05/2018)	M. DALLA PALMA Nello	Cimetière Grand Sablon - Titre n°261 - Renouvellement d'une concession du 18/05/2016 au 17/05/2031.	Redevance : 606 €
18-1408	Arrêté	Mme GABRIELLI Antonia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°263 - Renouvellement de	Redevance : 666 €

			concession du 07/07/2018 au 06/07/2048.		
18-1409	Arrêté (24/05/2018)	M. TEL Lucien	Cimetière Saint Roch - Titre n°264 - Nouvelle concession du 22/05/2018 au 21/05/2033.	Redevance : 303 €	
18-1410	Arrêté (23/05/2018)	Mme BERZIN Marcelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°265 - Renouvellement de concession du 23/10/2016 au 22/10/2031.	Redevance : 303 €	
18-1411	Arrêté (23/05/2018)	Mme POLITO Michelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°266 - Renouvellement de concession du 21/05/2016 au 20/05/2031.	Redevance : 303 €	
18-1412	Arrêté (24/05/2018)	Mme PONTAROLLO Andrée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°267 - Renouvellement de concession du 05/01/2018 au 04/01/2033.	Redevance : 303 €	
18-1413	Arrêté (24/05/2018)	Mme MIERAFINA Jeannine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°268 - Nouveau columbarium du 24/05/2018 au 23/05/2033.	Redevance : 386 €	
18-1414	Arrêté (25/05/2018)	Mme FILSER Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°269 - Renouvellement de concession du 02/01/2016 au 01/01/2031.	Redevance : 303 €	
18-1415	Arrêté (24/05/2018)	M. et Mme BEGOU Michel et Jacqueline	Cimetière Saint Roch - Titre n°270 - Renouvellement de concession du 17/02/2018 au 16/02/2033.	Redevance : 303 €	
18-1416	Arrêté (24/05/2018)	M. PAULIN Jean-Louis	Cimetière Saint Roch - Titre n°271 - Renouvellement de concession du 11/05/2016 au 10/05/2031.	Redevance : 606 €	
18-1417	Arrêté (25/05/2018)	M. MAROCCHINO Bruno	Cimetière Saint Roch - Titre n°272 - Renouvellement de concession du 22/05/2018 au 21/05/2033.	Redevance : 303 €	
18-1418	Arrêté (29/05/2018)	Mme BRAGHETTE Cora	Cimetière Saint Roch - Titre n°273 - Nouvelle concession du 24/05/2018 au 23/05/2048.	Redevance : 666 €	
18-1419	Arrêté (29/05/2018)	Mme BOREALE Angèle	Cimetière Saint Roch - Titre n°274 - Nouvelle concession du 24/05/2018 au 23/05/2033.	Redevance : 303 €	
18-1420	Arrêté (25/05/2018)	M. POVEDA Bernard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°275 - Renouvellement de concession du 28/10/2017 au 27/10/2032.	Redevance : 303 €	
18-1422	Arrêté (25/05/2018)	Mme DELL-AGNOLA Yvonne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°276 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €	
18-1423	Arrêté (28/05/2018)	Mme JACQUET Germaine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°277 - Renouvellement de concession du 08/02/2012 au 07/02/2027.	Redevance : 303 €	
18-1424	Arrêté (28/05/2018)	M. RAVEL Daniel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°278 - Renouvellement de concession du 21/05/2018 au 20/05/2048.	Redevance : 666 €	
18-1425	Arrêté (28/05/2018)	M. FERRI Henri	Cimetière Saint Roch - Titre n°279 - Renouvellement de concession du 26/01/2018 au 25/01/2033.	Redevance : 303 €	
18-1426	Arrêté (28/05/2018)	Mme SIBEUD Rosette	Cimetière Saint Roch - Titre n°280 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2068.	Redevance : 1 152 €	
18-1427	Arrêté (28/05/2018)	Mme ALBEROLA Bernadette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°281 - Renouvellement de concession du 10/06/2018 au 09/06/2033.	Redevance : 303 €	

18-1428	Arrêté (29/05/2018)	Mme BALTZ Colette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°282 - Renouvellement de concession du 12/11/2017 au 11/11/2032.	Redevance : 303 €
18-1430	Arrêté (29/05/2018)	M. et Mme JACQUET Geneviève	Cimetière Grand Sablon - Titre n°283 - Renouvellement de concession du 10/05/2018 au 09/05/2033.	Redevance : 303 €
18-1431	Arrêté (30/05/2018)	Mme MOREL Annie	Cimetière Saint Roch - Titre n°284 - Nouvelle concession du 30/05/2018 au 29/05/2033.	Redevance : 303 €
18-1432	Arrêté (31/05/2018)	Mme MELLILI Anna	Cimetière Grand Sablon - Titre n°285 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2048.	Redevance : 666 €
18-1433	Arrêté (05/06/2018)	M. et Mme BANO-BOYAT Zakari	Cimetière Saint Roch - Titre n°286 - Nouvelle concession du 31/05/2018 au 30/05/2068.	Redevance : 1 152 €
18-1434	Arrêté (06/06/2018)	M. BOUDET Christophe	Cimetière Saint Roch - Titre n°287 - Renouvellement de concession du 08/07/2016 au 07/07/2031.	Redevance : 303 €
18-1435	Arrêté (06/06/2018)	M. et Mme BARQUE Pierre et Odette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°288 - Nouveau Colubarium du 05/06/2018 au 04/06/2033.	Redevance : 386 €
18-1436	Arrêté (07/06/2018)	M. MASUELLO Raymond	Cimetière Grand Sablon - Titre n°289 - Nouvelle concession du 05/06/2018 au 04/06/2033.	Redevance : 303 €
18-1437	Arrêté (06/06/2018)	Mme TREVISAN Anne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°290 - Renouvellement de concession du 27/05/2023 au 26/05/2038.	Redevance : 303 €
18-1439	Arrêté (07/06/2018)	Mme DURAND Anna	Cimetière Grand Sablon - Titre n°291 - Renouvellement de concession du 30/06/2018 au 29/06/2033.	Redevance : 303 €
18-1440	Arrêté (08/06/2018)	Mme BILLY Pascale	Cimetière Grand Sablon - Titre n°292 - Nouvelle concession du 08/06/2018 au 07/06/2068.	Redevance : 1 152 €
18-1441	Arrêté (08/06/2018)	M. et Mme BESSET Jean-Marie et Marie-Louise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°293 - Nouvelle concession du 08/06/2018 au 07/06/2033.	Redevance : 303 €
18-1442	Arrêté (11/06/2018)	M. et Mme HOSTACHY Bernard et Eliane	Cimetière Saint Roch - Titre n°294 - Renouvellement de concession du 24/03/2017 au 23/03/2032.	Redevance : 303 €
18-1464	Arrêté (22/05/2018)	M. et Mme HORQUIN Jean	Cimetière Grand Sablon - Titre n°262 - Nouveau columbarium du 22/05/2018 au 21/05/2033.	Redevance : 386 €
18-1465	Arrêté (14/06/2018)	M. JURCZAK Mickael	Cimetière Grand Sablon - Titre n°295 - Nouvelle concession du 11/06/2018 au 10/06/2068.	Redevance : 1 152 €
18-1467	Arrêté (13/06/2018)	Mme MOKHTARI Zohra	Cimetière Grand Sablon - Titre n°299 - Nouvelle concession du 13/06/2018 au 12/06/2033.	Redevance : 303 €
18-1468	Arrêté (13/06/2018)	Mme REYMOND Any	Cimetière Saint Roch - Titre n°300 - Renouvellement de concession du 07/06/2018 au 06/06/2068.	Redevance : 1.152 €
18-1469	Arrêté (14/06/2018)	M. NAZARIAN Serge	Cimetière Grand Sablon - Titre n°301 - Renouvellement de concession du 27/05/2016 au 26/06/2031.	Redevance : 303 €
18-1470	Arrêté	M. RAVE Jean-Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°302 - Renouvellement de	Redevance : 606 €

18-1471	(14/06/2018) Arrêté (14/06/2018)	Mme JASSIGNEUX Marie-Rose	deux concessions du 23/04/2018 au 22/04/2033. Cimetière Saint Roch - Titre n°303 - Renouvellement de concession du 22/04/2018 au 21/04/2033.	Redevance : 303 €
18-1472	Arrêté (19/06/2018)	M. MASETTO Lucien	Titre n°304 - Renouvellement de concession du 02/06/2018 au 01/06/2033.	Redevance : 303 €
18-1473	Arrêté (19/06/2018)	M. BELLEMIN-COMTE François	Cimetière Saint Roch - Titre n°305 - Renouvellement de concession du 02/03/2017 au 01/03/2032.	Redevance : 606 €
18-1474	Arrêté (20/06/2018)	M. SETBOUNE Jean-Jacques	Cimetière Grand Sablon - Titre n°306 - Renouvellement de concession du 26/05/2017 au 25/05/2047.	Redevance : 666 €
18-1475	Arrêté (21/06/2018)	M. et Mme MOUTIN Etienne et Edmonde	Cimetière Grand Sablon - Titre n°307 - Renouvellement de concession du 21/04/2018 au 20/04/2033.	Redevance : 303 €
18-1476	Arrêté (22/06/2018)	Mme PERRIN Elisabeth	Cimetière Saint Roch - Titre n°308 - Renouvellement de concession du 21/03/2018 au 20/03/2033.	Redevance : 303 €
18-1477	Arrêté (22/06/2018)	Mme LEFEBVRE Yvette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°309 - Renouvellement de concession du 02/07/2003 au 02/07/2033.	Redevance : 303 €
18-1478	Arrêté (25/06/2018)	Mme PICCARRETA Jeanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°310 - Renouvellement de concession du 05/11/2018 au 04/11/2033.	Redevance : 303 €
18-1479	Arrêté (25/06/2018)	M. et Mme JACQUIN Gérard et Chantal	Cimetière Grand Sablon - Titre n°311 - Nouvelle concession du 25/06/2018 au 24/06/2033.	Redevance : 303 €
18-1480	Arrêté (26/06/2018)	Mme FESCHET Florence	Cimetière Grand Sablon - Titre n°312 - Nouvelle concession du 25/06/2018 au 24/06/2068.	Redevance : 1 152 €
18-1481	Arrêté (26/01/2018)	M. et Mme CUGNON Jean-Paul et Marie-Noëlle	Cimetière Saint Roch - Titre n°313 - Renouvellement de concession du 23/07/2018 au 22/07/2033.	Redevance : 303 €
18-1484	Arrêté (26/06/2018)	M. FERRI Jean-Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°314 - Renouvellement de concession du 17/06/2016 au 16/06/2031.	Redevance : 303 €
18-1485	Arrêté (27/06/2018)	Mme CHALVADJIAN Jeanine	Cimetière Saint Roch - Titre n°315 - Renouvellement de concession du 22/07/2018 au 21/07/2033.	Redevance : 303 €
18-1486	Arrêté (27/06/2018)	Mme EBZANT Huguettes-Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°316 - Renouvellement de concession du 02/07/2018 au 01/07/2033.	Redevance : 303 €
18-1487	Arrêté (27/06/2018)	M. BILLIET Lionel	Cimetière Saint Roch - Titre n°317 - Renouvellement de concession du 12/07/2018 au 11/07/2033.	Redevance : 303 €
18-1488	Arrêté (27/06/2018)	Mme CAILLOT Gisèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°318 - Renouvellement de concession du 06/07/2018 au 05/07/2033.	Redevance : 606 €
18-1489	Arrêté (29/06/2018)	Mme LE CONTE Caroline	Cimetière Saint Roch - Titre n°319 - Nouvelle concession du 28/06/2018 au 27/06/2033.	Redevance : 303 €
18-1490	Arrêté (03/07/2018)	Mme TUILLIER Solange	Cimetière Saint Roch - Titre n°320 - Renouvellement de concession du 19/07/2016 au 18/07/2031.	Redevance : 606 €

18-1492	Arrêté (03/07/2018)	Mme NICOLINO Mireille	Cimetière Saint Roch - Titre n°322 - Conversion de deux concessions du 03/07/2018 au 02/07/2068.	Redevance : 1 629,60 €
18-1493	Arrêté (03/07/2018)	Mme PESENTI Danielle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°323 - Nouveau columbarium du 03/07/2018 au 02/07/2033.	Redevance : 387 €
18-1494	Arrêté (04/07/2018)	M. AUBEDAUD Etienne	Cimetière Saint Roch - Titre n°324 - Nouvelle concession du 04/07/2018 au 03/07/2033.	Redevance : 303 €
18-1495	Arrêté (04/07/2018)	Mme MARET Violaine	Cimetière Saint Roch - Titre n°325 - Nouvelle concession du 04/07/2018 au 03/07/2048.	Redevance : 666 €
18-1496	Arrêté (04/07/2018)	Mme BOUVIER Alberte	Cimetière Saint Roch - Titre n°326 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 303 €
18-1497	Arrêté (05/07/2018)	M. PESCATORE Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°327 - Renouvellement de deux concessions du 12/01/2017 au 11/01/2047.	Redevance : 1 332 €
18-1498	Arrêté (05/07/2018)	Mme FORT Daniele	Cimetière Grand Sablon - Titre n°328 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €
18-1499	Arrêté (06/07/2018)	Mme ORTUNO Carmen	Cimetière Saint Roch - Titre n°329 - Renouvellement de concession du 04/07/2016 au 03/07/2031.	Redevance : 303 €
18-1500	Arrêté (06/07/2018)	Mme LANDRU Renée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°330 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 303 €
18-1501	Arrêté (09/07/2018)	M. et Mme RUAUDEL Jean-Luc	Cimetière Saint Roch - Titre n°331 - Renouvellement de concession du 15/03/2017 au 14/03/2032.	Redevance : 303 €
18-1503	Arrêté (11/06/2018)	M. et Mme MOTTIN Yvon	Cimetière Grand Sablon - Titre n°296 - Renouvellement de concession du 22/01/2018 au 21/01/2033.	Redevance : 303 €
18-1504	Arrêté (12/06/2018)	M. et Mme DE PLAMA Michele et Rosa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°297 - Nouvelle concession du 12/06/2018 au 11/06/2068.	Redevance : 1 152 €
18-1505	Arrêté (12/06/2018)	Mme DUFLOZ Roberte	Cimetière Saint Roch - Titre n°298 - Renouvellement de deux concessions du 01/08/2018 au 31/07/2033.	Redevance : 606 €
18-1526	Arrêté (10/07/2018)	Mme PAYRE Danielle	Cimetière Saint Roch - Titre n°332 - Renouvellement de concession du 21/10/2019 au 20/10/2034.	Redevance : 303 €
18-1529	Arrêté (09/07/2018)	M. et Mme GUILLAUME Xavier	Cimetière Saint Roch - Titre n°333 - Renouvellement de concession du 01/02/2018 au 31/01/2033.	Redevance : 303 €
18-1531	Arrêté (10/07/2018)	Mme MAGNANI Jacqueline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°334 - Nouveau Columbarium du 10/07/2018 au 09/07/2033.	Redevance : 387 €
18-1532	Arrêté (10/07/2018)	Mme MARTINET Ginette	Cimetière Saint Roch - Titre n°335 - Renouvellement de concession du 18/04/2018 au 17/04/2048.	Redevance : 666 €
18-1533	Arrêté (12/07/2018)	Mme MORGANTINI Marie-Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°336 - Renouvellement de concession du 15/07/2018 au 14/07/2033.	Redevance : 303 €
18-1535	Arrêté	Mme MESTRINER Henriette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°337 - Renouvellement de	Redevance : 303 €

18-1536	(12/07/2018) Arrêté (12/07/2018)	Mme SAUVIGNET Nicole	concession du 10/04/2018 au 09/04/2033. Cimetière Grand Sablon - Titre n°338 - Renouvellement de concession du 26/05/2017 au 25/05/2032.	Redevance : 303 €
18-1546	Arrêté (13/07/2018)	M. SAUER Guy	Cimetière Grand Sablon - Titre n°339 - Nouvelle concession du 13/07/2018 au 12/07/2048.	Redevance : 666 €
18-1547	Arrêté (16/07/2018)	M. et Mme DI FRANCO Alfonso et Annie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°340 - Nouvelle concession du 16/07/2018 au 15/06/2068.	Redevance : 1 152 €
18-1548	Arrêté (16/07/2018)	Mme DUVIVIER Monique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°341 - Nouvelle concession du 16/07/2018 au 15/07/2048.	Redevance : 666 €
18-1549	Arrêté (16/07/2018)	M. CHARLES Serge	Cimetière Grand Sablon - Titre n°342 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 303 €
18-1550	Arrêté (16/07/2018)	Mme BRELLIER Danielle	Cimetière Saint Roch - Titre n°343 - Renouvellement de concession du 07/03/2019 au 06/03/2034.	Redevance : 303 €
18-1551	Arrêté (17/07/2018)	M. et Mme RONNA Jean et Christiane	Cimetière Saint Roch - Titre n°344 - Renouvellement de concession du 08/08/2018 au 07/08/2033.	Redevance : 303 €
18-1552	Arrêté (19/07/2018)	Mme BERNARD Marcelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°345 - Renouvellement de concession du 15/07/2016 au 14/07/2031.	Redevance : 303 €
18-1631	Arrêté (19/07/2018)	M. et Mme PORTUGAL Roger et Jeannine	Cimetière Saint Roch - Titre n°321 - Conversion d'une concession en perpétuelle à compter du 03/07/2018.	Redevance : 26 753,34 €
18-1635	Arrêté (23/07/2018)	M. MISTRETTA Gimi Willi	Cimetière Grand Sablon - Titre n°346 - Nouvelle concession du 23/07/2018 au 22/07/2033.	Redevance : 303 €
18-1636	Arrêté (26/07/2018)	Mme LACROIX Yvette	Cimetière Saint Roch - Titre n°347 - Renouvellement de concession du 19/07/2016 au 18/07/2031.	Redevance : 303 €
18-1637	Arrêté (27/07/2018)	M. VUKOVIC Georges	Cimetière Grand Sablon - Titre n°348 - Nouvelle concession du 27/07/2018 au 26/07/2068.	Redevance : 1 152 €
18-1638	Arrêté (30/07/2018)	M. MBUMA MBWARA Samouzoulou	Cimetière Grand Sablon - Titre n°349 - Nouvelle concession du 30/07/2018 au 29/07/2033.	Redevance : 303 €
18-1639	Arrêté (31/07/2018)	M. et Mme GARRAUD Laurent et Brigitte	Cimetière Grand Sablon - Titre n°350 - Nouvelle concession du 31/07/2018 au 30/07/2033.	Redevance : 387 €
18-1640	Arrêté (01/08/2018)	M. et Mme ORECCHIA Denis et Evelyne	Cimetière Saint Roch - Titre n°351 - Renouvellement de concession du 04/04/2020 au 03/04/2035.	Redevance : 606 €
18-1641	Arrêté (02/08/2018)	Mme CHAMPORY Blanche	Cimetière Saint Roch - Titre n°352 - Renouvellement de concession du 30/11/2017 au 29/11/2047.	Redevance : 1332 €
18-1642	Arrêté (02/08/2018)	Mme BOUVROT Hélène	Cimetière Grand Sablon - Titre n°353 - Renouvellement de concession du 02/03/2018 au 01/03/2033.	Redevance : 303 €
18-1643	Arrêté (03/08/2018)	M. et Mme MARINO José et Josiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°354 - Renouvellement de concession du 12/08/2016 au 11/08/2031.	Redevance : 303 €

18-1644	Arrêté (06/08/2018)	Mme GOETZ Elisabeth	Cimetière Grand Sablon - Titre n°356 - Renouvellement de concession du 22/02/2017 au 21/02/2032.	Redevance : 303 €
18-1658	Arrêté (06/08/2018)	M. et Mme MENORET Benoit et Catherine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°355 - Nouvelle concession du 06/08/2018 au 05/03/2033.	Redevance : 303 €
18-1660	Arrêté (07/08/2018)	Mme ARRIBERT Berthe	Cimetière Saint Roch - Titre n°357 - Renouvellement de concession du 02/08/2018 au 01/08/2033.	Redevance : 606 €
18-1661	Arrêté (07/08/2018)	M. et Mme PRAT Guy et Arlette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°358 - Renouvellement de concession du 08/03/2017 au 07/03/2047.	Redevance : 666 €
18-1662	Arrêté (07/08/2018)	Mme TISSOT Josiane	Cimetière Saint Roch - Titre n°359 - Renouvellement de concession du 07/12/2019 au 06/12/2034.	Redevance : 303 €
18-1663	Arrêté (08/08/2018)	Mme CUGNOD Charlotte et M. GUINTRANDY Frédéric	Cimetière Saint Roch - Titre n°360 - Nouvelle concession du 08/08/2018 au 07/08/2048.	Redevance : 666 €
18-1664	Arrêté (08/08/2018)	Mme BROCCARDO Maria	Cimetière Saint Roch - Titre n°361 - Nouvelle concession du 08/08/2018 au 07/08/2033.	Redevance : 303 €

Annexe à la délibération N° 1-6039

Rendu acte - Avenants *CAJ du 24/09/2018*

Nature de l'événement	Montant de l'événement en euros HT	Description de l'objet de l'événement	Intitulé	Code	Catégorie prestations	Catégorie marché ou accord cadre	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot consacré pour le marché initial	Statut du lot (à cas échéant)	Procédure de passation du marché initial	Montant du marché initial en € HT	Signature par la ville (DGA ou Eau)	Date de notification de l'événement	Date de réalisation
> 5% Incidence financière	+ 2500,00	Augmentation de montant	185052				BUREAU DES GUIDES ET ACCOMPAGNEMENT	Encadrement d'activités sportives de montagne en langue occitane et arabe	lot unique	X	MAPA 25_90 - art. 27	27 500,00	01/04/18	28/08/18	24/09/18
Sans incidence financière	X	Transfert	095664				HAMRUS & SIBCOOR	Maison de coordination pour la rénovation des bâtiments Aigues	lot unique	X	MAPA 25_90 - art. 27	8 160,00	20/04/18	24/09/18	24/09/18
> 5% Incidence financière	+ 17 732,84	Fixation du coût prévisionnel de réalisation des travaux et du forfait forfaitaire de rémunération du maître d'œuvre	16	A	P	1	BARL ANKA / OZ LE DESIGN / CREATIVITY / CCG / CLIMAT INGEN / INGELEC / SOMATEC REZON	Maitrise d'œuvre pour la reconstruction partielle du théâtre Frenod à Grenoble suite à l'incendie de 2015	Lot unique		MAPA 90_209 - art. 27	85 000,00	30/05/18	07/04/18	24/09/18
Sans incidence financière	X	Prolongation du marché	15A044				REGIE DE QUARTIER VO 38190 GRENOBLE	Nettoyage et entretien des toitures terrasses du secteur 8 de la Ville de Grenoble	lot unique	X	MAPA 90_209 - article 28	60 500 /an	27/08/18	27/08/18	24/09/18
Sans incidence financière	X	Prolongation du marché	15A014	16	A		CHUBB France 38431 ECHIRROLLES	Maintenance des systèmes de sécurité incendie et des équipements d'alarmes incendie de la Ville de Grenoble	lot unique	X	MAPA 90_209 - article 28	69 000,00/an	21/08/18	21/08/18	24/09/18
< 5% Incidence financière	X	Modification de durée du contrat	02A230	2	A	230	MICHEL PLANTÉ SYSTEMES 40230 JOSSE	Fourniture et location de sanitaires publics neufs ou reconstruits, à entretien automatique, avec contrat de maintenance et d'entretien	Lot 1		Procédure adaptée article 35 1° du code des marchés publics de 2001	2 970 881,20 (montant moyens tous lots combinés sur la base des prix moyens de 2003 à 2007)	21/08/18	26/08/18	24/09/18
< 5% Incidence financière	X	Modification de durée du contrat	02A231	2	A	231	MICHEL PLANTÉ SYSTEMES 40230 JOSSE	Fourniture et location de sanitaires publics neufs ou reconstruits, à entretien automatique, avec contrat de maintenance et d'entretien	Lot 2		Procédure adaptée article 35 1° du code des marchés publics de 2001	2 970 881,20 (montant moyens tous lots combinés sur la base des prix moyens de 2003 à 2007)	21/08/18	26/08/18	24/09/18
Sans incidence financière	X	Adaptation des prix unitaires suite à une prolongation de 6 mois	15A014				CHUBB France 38431 ECHIRROLLES/SAVENAS SAS	Maintenance des systèmes de sécurité incendie et des équipements d'alarmes incendie de la Ville de Grenoble	lot unique	X	MAPA 90_209 - art. 27	68 000€ HT/an	20/08/18	21/08/18	24/09/18
< 5% Incidence financière	148,00	Prestation de remise en fonction de 8 stores	17	A	T	182	ASYMPTOTE	Travaux d'agrandissement de facade metierie Léon Journez sur l'ancien restaurant	Lot 10		MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	4 086,00	26/08/18	26/08/18	24/09/18
Sans incidence financière		Erreur matérielle - Délai d'exécution	18	B	S	111	SANL VO COM	Prestation de services pour le biennale de la ville en l'attente 2019. Recherche de partenaires financiers, innovation et idées	X	X	MAPA 90_209 - art. 27	35 000,00	30/07/18	13/08/18	24/09/18
Sans incidence financière	X	Correction d'une erreur matérielle	18	A	S	99	STAGE UP	Organisation de festival du Cabaret Frippé	Lot 4		MAPA 90_209 - art. 27	23 596,00	30/07/18	21/08/18	24/09/18
Sans incidence financière	X	Cession actif à SAS ASTEN	17A7022				PROJSOLE	Construction Centre Sportif Avenir	Lot 04		MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	415 031,94	28/08/18	03/07/18	24/09/18
> 5% Incidence financière	+ 1087,00 € HT mensuel	Coût supplémentaire non prévisible initialement	17	B	S	240	MAJ ELIS ALPES	Location-entretien des vêtements du service restauration	Lot unique	X	MAPA 25_90 - art. 27	86 000,00	13/08/18	20/08/18	24/09/18
Sans incidence financière		Prolongation de délai	14	A		69	EPISAVRUS GROUPE PORMA	Achat de déchets alimentaires	Lot 01		Appel d'offres ouvert Art.33 3° et 5° de l'Annexe au cahier des marchés publics	340 000,00	17/08/18	22/08/18	24/09/18
Sans incidence financière		Prolongation de délai	16	A	F	187	PAREDES CSE	Fourniture de vaisselle et accessoires à usage unique pour les besoins de la Ville	Lot 3		MAPA 90_209 - art. 27	22 000,00 matériel	17/08/18	23/08/18	24/09/18

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	Procédure	Durée	Inscript° (résultats DAO)	Noté fication	Conseil municipal	Attributaire	Cade postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la classe de base du marché	Montant en € HT
Travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants	lot 1	Désamiantage	17	A	T	M	312	MAPA > 209 art. 27	12 mois	13/06/18	31/07/18	24/09/18	GCM DEMOLITION	87330	BOUXWILLER	33 464,00	X			
Travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants	lot 2	Démolition - Gros œuvre - Maçonnerie	17	A	T	M	313	MAPA > 209 art. 27	12 mois	13/06/18	03/08/18	24/09/18	SARL DM	38180	SEYSSINS	164 153,44	X			
Travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants	lot 4	Charpente métal - Couverture - Zinguerie	17	A	T	M	315	MAPA > 209 art. 27	12 mois	13/06/18	01/08/18	24/09/18	ATELIERS BOIS SA & CIE	52060	CHAUMONT	91 467,35	X			
Travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants	lot 6	Cloisons - Doublages - Faux plafonds	17	A	T	M	317	MAPA > 209 art. 27	12 mois	13/06/18	22/08/18	24/09/18	LAMBDA ISOLATION	38180	SEYSSINS	58 962,26	X			
Travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants	lot 9	Carrelages - Faïences	17	A	T	M	320	MAPA > 209 art. 27	12 mois	13/06/18	01/08/18	24/09/18	CREATIONS CERAMIQUES POSE	38100	GRENOBLE	13 356,00	X			
Travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants	lot 10	Sois souples	17	A	T	M	321	MAPA > 209 art. 27	12 mois	13/06/18	03/08/18	24/09/18	ETS RASTELLO	38400	SAINTE MARTIN D'HERES	19 400,00	X			
Travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants	lot 11	Peinture - Nettoyage	17	A	T	M	322	MAPA > 209 art. 27	12 mois	13/06/18	03/08/18	24/09/18	REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE V.O	38100	GRENOBLE	30 205,00	X			
Travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants	lot 12	Monte personne	17	A	T	M	323	MAPA > 209 art. 27	12 mois	13/06/18	02/08/18	24/09/18	ERMHES SARL	35504	VITRE	22 500,00	X			

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MAR CHE	N° MAR CHE	N° MAR CHE	N° MARCHÉ	Procédure	Durée	Inscrits* récoltants CAO	Noté finition	Conseil municipal	Attributaire	Cotis possible	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de validité du marché Montant en € HT
Travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants	lot 14	Electricité - Courants forts et faibles	17	A	T	M	MAPA > 209 art. 27	12 mois	13/06/18	28/07/18	24/09/18	BE CALLING	38000	GRENOBLE	95 100,00	X
Prestations de déménagement pour la Ville de Grenoble et le CCAS	lot unique	Prestations de déménagement de la Ville de Grenoble CCAS	17	A	S	B	MAPA 90_209 art. 27	1 an reconductible 2 fois 1 an	23/05/18	12/08/18	24/09/18	L2 MOVING	38360	SASSENAGE	X	Pour la Ville : 47000 pour le CCAS : 22 500,00
Achat de sel de désalage et de produits déviegancés liquides et solides en substitution au sel classique de désalage chlorure de sodium	lot 1	Achat de sel de désalage	17	A	F	B	Appel d'offres ouvert Art. 98 et 97	4 ans ferme	08/06/18	05/07/18	24/09/18	ROCK	68055	MULHOUSE	X	200 000,00
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'Aménagement du pôle administratif municipal sud- grenoblois et du nouveau siège du CCAS -	lot unique	X	17	A	P	M	Procédure concurrentielle art.71	36 mois	23/05/18	14/06/18	24/09/18	Mandataire : A-TEAM 36920 CROLLES Co-traitants : PEZC/SORAEDEC/C ETISALTO	36920	CROLLES	203 000,00	X
Travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants - Relance lot 3	lot 3	Bardage - Isolation	17	A	T	M	MAPA > 209 art. 27	12 mois	13/06/18	06/08/18	24/09/18	BATI SARL	69680	CHASSIEU	84 000,15	X
Travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants - Relance lot 8	lot 8	Semureite	17	A	T	M	MAPA > 209 art. 27	12 mois	13/06/18	01/08/18	24/09/18	SEREL	03113	VEUREY VOROIZE	55 982,50	X
Travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants - Relance lot 13	lot 13	Chauffage - Ventilation - Rafraichissement - Plomberie - Sanitaire	17	A	T	M	MAPA > 209 art. 27	12 mois	13/06/18	03/08/18	24/09/18	SAS FERRARD&CIE	42000	SAINT ETIENNE	200 000,00	X

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	Procédure	Durée	Inscritif résultats DAO	Noté Réglement	Conseil municipal	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché Montant en € HT
Achat de Vaccins	lot 1	Vaccin Fièvre Jaune - STAMARIL OU EQUIVALENT	18	A	F	B	051	Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an renouvelable 3 fois 1 an	08/06/18	29/08/18	24/09/18	SANOFI	69007	LYON	X	48 000,00
Achat de Vaccins	lot 3	Vaccin Encéphalite Japonaise IXIARO OU EQUIVALENT	18	A	F	B	053	Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an renouvelable 3 fois 1 an	08/06/18	17/07/18	24/09/18	GLAXOSMITHKLINE	92500	RUEIL-MALMAISON	X	13 000,00
Achat de Vaccins	lot 4	Vaccin Méningite A-C-Y- W135 - NIMENRIX OU EQUIVALENT	18	A	F	B	054	Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an renouvelable 3 fois 1 an	06/06/18	02/07/18	24/09/18	PFIZER	75014	PARIS	X	10 000,00
Achat de Vaccins	lot 5	Vaccin Hépatite A - HAVRIX OU EQUIVALENT	18	A	F	B	055	Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an renouvelable 3 fois 1 an	06/06/18	17/07/18	24/09/18	GLAXOSMITHKLINE	92500	RUEIL-MALMAISON	X	10 000,00
Achat de Vaccins	lot 6	Vaccin Typhoïde - TYPHIM VI OU EQUIVALENT	18	A	F	B	056	Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an renouvelable 3 fois 1 an	06/06/18	29/08/18	24/09/18	SANOFI	69007	LYON	X	14 000,00
Achat de Vaccins	lot 8	Vaccin Encéphalite à Tique - TICOVAC OU EQUIVALENT	18	A	F	B	058	Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an renouvelable 3 fois 1 an	08/06/18	02/07/18	24/09/18	PFIZER	75014	PARIS	X	5 000,00
Fourniture de fruits frais et légumes - relance lot 4	lot 1	Fruits et légumes frais pour la cuisine centrale	18	A	F	B	001	Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an renouvelable 3 fois 1 an	08/06/18	25/06/18	24/09/18	POMONA TERRE AZUR	69780	MOINS	X	200 000,00
Suivi de l'évaluation du dispositif "équipe juridique mobile"	lot unique	Suivi de l'évaluation du dispositif "équipe juridique mobile"	18	B	P	M	006	MAPA 25_90 art. 27	9 mois	X	19/06/18	24/09/18	QUADRANT CONSEIL	75010	PARIS	37 020,00	X

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	Précisions	Durée	Inscrit résultats CAD	Mod fication	Conseil municipal	Atributaires	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de l'acte ou montant en € HT
Prestations d'agence de voyages pour les déplacements professionnels des élus, agents et invités de la ville de Grenoble	lot unique	X	18 A S B	019	019	019	Appel d'offres ouvert Art. 87 et 88	1 an reconductible 3 fois un an	08/08/18	04/07/18	24/09/18	SELECTOUR BLEU VOYAGES	38610	GIERES	X	250 000,00
Fourniture de fruits frais et légumes - relance lot 4	lot 2	Fruits et légumes frais pour les besoins du self municipal	18 A F B	022	022	022	MAPA art. 22	1 an reconductible 3 fois 1 an	06/06/18	25/06/18	24/09/18	CANAVESE	13675	AUBAGNE	X	19 000,00
Ecole primaire Grand Châtelet - Travaux d'aménagement et d'augmentation de la capacité d'accueil	Lot 1	Démolition - désamiantage	18 A T M	023	023	023	MAPA 90 221 art. 27	7 mois	16/05/18	13/06/18	24/09/18	SUD EST MINAGE DEMOLITION	38420	DOMENE	20 089,50	X
Ecole primaire Grand Châtelet - Travaux d'aménagement et d'augmentation de la capacité d'accueil	Lot 2	Maçonnerie	18 A T M	024	024	024	MAPA 90 221 art. 27	7 mois	16/05/18	13/06/18	24/09/18	SARL DM	38180	SEYSSINS	68 305,50	X
Ecole primaire Grand Châtelet - Travaux d'aménagement et d'augmentation de la capacité d'accueil	Lot 3	Choisons - Faux plafond - Peinture	18 A T M	025	025	025	MAPA > 221 art. 27	7 mois	16/05/18	13/06/18	24/09/18	LAMBDA ISOLATION	38180	SEYSSINS	62 480,27	X
Ecole primaire Grand Châtelet - Travaux d'aménagement et d'augmentation de la capacité d'accueil	Lot 4	CVS	18 A T M	026	026	026	MAPA > 221 art. 27	7 mois	16/05/18	13/06/18	24/09/18	DUMOLARD SAS	38100	GRENOBLE	125 500,00	X
Ecole primaire Grand Châtelet - Travaux d'aménagement et d'augmentation de la capacité d'accueil	Lot 5	Electricité (courant fort et SSI)	18 A T M	027	027	027	MAPA > 221 art. 27	7 mois	16/05/18	13/06/18	24/09/18	ELETRIC TOLERIE	38130	ECHIROLLES	20 975,35	X
Ecole primaire Grand Châtelet - Travaux d'aménagement et d'augmentation de la capacité d'accueil	Lot 6	Menuiserie (FVC et acier) - Agencement	18 A T M	028	028	028	MAPA > 221 art. 27	7 mois	16/05/18	13/06/18	24/09/18	SEREL SARL	38113	VEUREY VOROIZE	144 262,00	X

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	Procédure	Durée	Inscript* résultats CAO	Notif ification	Conseil municipal	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et frais Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché Montant en € HT
Ecole primaire Grand Châtelet - Travaux d'aménagement et d'augmentation de la capacité d'accueil	Lot 7	Revêtement de sols (carrelage et sols souples)	18	A	T	M	029	MAPA > 221 art. 27	7 mois	18/05/18	13/06/18	24/09/18	SOCIETE DHEN SOLS	38650	CHIRENS	13 219,00	X
Ecole primaire Grand Châtelet - Travaux d'aménagement et d'augmentation de la capacité d'accueil	Lot 8	Accessibilité (signalétique et semurerie)	18	A	T	M	030	MAPA > 221 art. 27	7 mois	18/05/18	14/06/18	24/09/18	LAMCO 2000	71100	SAINTE REMY	32 309,00	X
Ecole primaire Ferdinand Buisson - Travaux de création de classes et d'aménagement de locaux	Lot 1	Démolition - maçonnerie	18	A	T	M	031	MAPA > 221 art. 27	4 mois	02/05/18	04/06/18	24/09/18	SEBB	38400	SAINTE MARTIN D'HERES	15 000,00	X
Ecole primaire Ferdinand Buisson - Travaux de création de classes et d'aménagement de locaux	Lot 2	Charpente bois	18	A	T	M	032	MAPA > 221 art. 27	4 mois	02/05/18	04/06/18	24/09/18	CHI JANNON	38470	SAINTE GERVAIS	10 001,46	X
Ecole primaire Ferdinand Buisson - Travaux de création de classes et d'aménagement de locaux	Lot 3	Cloisons - doublages - Faux plafonds	18	A	T	M	033	MAPA > 221 art. 27	4 mois	02/05/18	04/06/18	24/09/18	LAMBDA ISOLATION	38180	SEYSSINS	20 841,38	X
Ecole primaire Ferdinand Buisson - Travaux de création de classes et d'aménagement de locaux	Lot 4	Menuiseries bois et PVC	18	A	T	M	034	MAPA > 221 art. 27	4 mois	02/05/18	04/06/18	24/09/18	DAUPHINE MENUISERIE	38130	ECHIROLLES	45 000,00	X
Ecole primaire Ferdinand Buisson - Travaux de création de classes et d'aménagement de locaux	Lot 5	Carrelages - Faïences	18	A	T	M	035	MAPA > 221 art. 27	4 mois	02/05/18	04/06/18	24/09/18	GMC CARRELAGE	38650	MONESTIER DE CLERMONT	7 536,00	X
Ecole primaire Ferdinand Buisson - Travaux de création de classes et d'aménagement de locaux	Lot 6	Electricité	18	A	T	M	036	MAPA > 221 art. 27	4 mois	02/05/18	04/06/18	24/09/18	DUNELEC	38420	LE VERSOUD	35 960,78	X

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	N° MARCHE MARCHE CHE	Procédure	Durée	Inscription réalisée (CAO)	Mod ification	Certificat municipal	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché
Maison du Tourisme - Travaux de mise en conformité électrique et de climatisation	Lot 8	Nettoyage	18	A	T	M	M	048	MAPA > 221 - art. 27	7 mois	02/05/18	06/06/18	24/08/18	MILL SERVICES	38100	GRENOBLE	3 608,00	X
Maison du Tourisme - Travaux de mise en conformité électrique et de climatisation	Lot 9	Sols PVC	18	A	T	M	M	049	MAPA > 221 - art. 27	7 mois	02/05/18	06/06/18	24/08/18	BAILLY	38170	SEYSSINET	8 774,00	X
Travaux d'amélioration du désenclumage de l'EHPAD Narvik	lot unique	Travaux d'amélioration du désenclumage de l'EHPAD Narvik	18	B	T	M	M	053	MAPA 25_90 - art. 27	3 mois	X	07/03/18	24/08/18	SIASIC	38330	MONTBONNOT	Base : 13 720 Variante remplacement de châssis : 22 160,25	X
Entretien des systèmes de désinfection de l'eau des piscines de la Ville de Grenoble	lot unique	X	18	B	S	B	B	055	MAPA 25_90 - art. 27	1 en renouvelable 3 fois 1 an	X	07/08/18	24/08/18	VEOLIA EAU	38190	BERNIIN	X	17 500,00
Etude pour la restauration, la sécurisation et la valorisation des fortifications et des faïsses du site de la Bastille à Grenoble	lot unique	X	18	A	P	B	B	057	MAPA 90_209 - art. 27	42 mois	20/06/18	03/07/18	24/08/18	GROUPEMENT PIERRICK DE VALLJANY / SAGE	38510	MORESTEL	X	208 000,00
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 1	Terrassements - VRD - Paysage	18	A	T	M	M	060	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	17/07/18	24/08/18	SAS TARVEL	69747	GENAS CEDEX	344 985,50	X
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 2	Gros œuvre béton armé	18	A	T	M	M	061	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	17/07/18	24/08/18	GTA	38340	VOREPPE	1 163 952,79	X
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 3	Ossatures bois - ossatures métalliques	18	A	T	M	M	062	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	17/07/18	24/08/18	SDCC	38760	VARCES	228 000,00	X

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHE MARCHE N° lot	N° MARCHE MARCHE N° lot	N° MARCHE MARCHE N° lot	N° MARCHE MARCHE N° lot	N° MARCHE MARCHE N° lot	Procédure	Durée	Inscritif résultats CAO	Mod ification	Conseil municipal	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Montant en € HT
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 4	Elaunchés multicouche	A	T	M	063	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	18/07/18	24/09/18	FAVARIO	73480	LA RAVOIRE	187 870,78	X		
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 5	Venture inox - Tasseaux bois brulé	A	T	M	064	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	17/07/18	24/09/18	SDCC	38780	VARCES	243 200,00	X		
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 6	Menuiseries extérieures bois / aluminium	A	T	M	065	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	17/07/18	24/09/18	MENUISERIE PROPONNET	38270	BEAUREPAIRE	271 979,27	X		
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 7	Brise soleil orientables	A	T	M	066	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	19/07/18	24/09/18	TIR TECHNOLOGIE/OFB	87840	KILSTETT	58 917,40	X		
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 8	Menuiseries intérieures	A	T	M	067	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	17/07/18	24/09/18	SA SUSCILLON	38354	LA TOUR DU PIN	454 030,67	X		
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 9	Cloisons - doublages - faux plafonds	A	T	M	068	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	17/07/18	24/09/18	LAMBDA ISOLATION	38180	SEYSSINS	179 905,08	X		
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 10	carrelage - faïence	A	T	M	069	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	17/07/18	24/09/18	SOGRECA	38400	SAINT MARTIN D'HERES	48 071,67	X		
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 11	Sols souples	A	T	M	070	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	18/07/18	24/09/18	BALLY	38170	SEYSSINET	66 753,96	X		

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHE M A R C H E	N° MARCHE M A R C H E	N° MARCHE M A R C H E	N° MARCHE M A R C H E	N° MARCHE M A R C H E	N° MARCHE M A R C H E	Procédure	Durée	Inscrit résultats CAO	Mod Région	Conseil municipal	Attributaire	Code postal	Ville	Pris global et forfaitaire (Montant en € HT)	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Montant en € HT
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 12	Peintures intérieures et extérieures	A	T	M	M	071	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	19/07/18	24/09/18	IPRO	38590	ST ETIENNE DE ST GEOIRS	100 423,77	X		
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 16	Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire	A	T	M	M	075	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	17/07/18	24/09/18	SARL EVOLUTTEAM	38950	SAINT MARTIN LE VINOUX	480 448,91	X		
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 17	Electricité courants forts et faibles	A	T	M	M	076	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	17/07/18	24/09/18	SNEF GRENOBLE	38430	MOIRANS	326 532,73	X		
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 18	Chapes	A	T	M	M	077	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	17/07/18	24/09/18	CDI	38330	SAINT NAZAIRE LES EYMES	77 500,00	X		
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 19	Fondations profondes - Colonnes balaisées	A	T	M	M	078	MAPA > 221 - art. 27	2 mois préparation de chantier 18 mois travaux	11/07/18	17/07/18	24/09/18	KELLER FONDATIONS SPECIALES	69673	BRON CEDEX	78 300,00	X		
Travaux d'installation d'un groupe de production d'eau glacée au Museum d'histoire naturelle	lot 1	production d'eau glacée	B	T	M	M	079	MAPA 25_90 - art. 27	4 mois	X	29/09/18	24/09/18	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	28 000,00	X		
Mission de CSPS pour le réaménagement de la bibliothèque d'étude et du patrimoine	lot unique	Mission de CSPS pour le réaménagement de la bibliothèque d'étude et du patrimoine	B	S	M	M	080	MAPA 25_90 - art. 27	18 mois	X	21/09/18	24/09/18	COSEPS	38130	ECHIROLLES	3 402,00	X		
Achat de corbeilles esthétiques pour résidus urbains	lot unique	X	A	F	B	B	086	MAPA 90_209 - art. 27	1 an reconductible 2 fois 1 an	11/07/18	26/07/18	24/09/18	SINEU GRAFF	67232	BENFELD	X	68 000,00		

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHE MARCHE N° MARCHE MARCHE MARCHE	N° MARCHE MARCHE MARCHE MARCHE MARCHE	N° MARCHE MARCHE MARCHE MARCHE MARCHE	N° MARCHE MARCHE MARCHE MARCHE MARCHE	Procédure	Durée	Inscriptions résultats CAO	Notif ification	Conseil municipal	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la claire de base du marché Montant en € HT
Location de camions frigorifiques pour la Ville de Grenoble	lot unique	X	18 A F B	098	MAPA 90_209 - art. 27	15 mois	11/07/18	24/07/18	24/09/18	GROUPEMENT FRAIKIN ASSETS / FRAIKIN France	92700	COLOMBES	X	166 000,00		
Travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants à Grenoble – Lot 5 – relance suite à Infractions	lot 5	Menuiseries extérieures – Occultations	18 B T M	092	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 22	12 mois	13/06/18	01/08/18	24/09/18	CIMI JANNON	38470	SAINT GERVAIS	Base : 57 179 Variation Vifrage anti-effraction : 3325	X		
Transport d'œuvres d'art pour l'exposition « Servir les dieux d'Égypte. Divines Adoratrices, chanteuses et prêtres d'Amon à Thèbes »	lot unique	Transport d'œuvres d'art pour l'exposition « Servir les dieux d'Égypte. Divines Adoratrices, chanteuses et prêtres d'Amon à Thèbes »	18 A S M	093	MAPA 90_209 - art. 27	10 mois	06/06/18	22/06/18	24/09/18	LP ART	93100	MONTREUIL	137 266,00	X		
Organisation du Cabaret Frappé (15 au 21 juillet 2018)	Lot 1	Distribution électrique	18 A S B	096	MAPA 90_209 article 28	2 mois	06/06/18	21/06/18	24/09/18	MUSIC PLUS	38320	EYBENS	4 834,29	X		
Organisation du Cabaret Frappé (15 au 21 juillet 2018)	Lot 2	Location matériel sonorisation	18 A S B	097	MAPA 90_209 article 28	2 mois	06/06/18	22/06/18	24/09/18	MUSIC PLUS	38320	EYBENS	19 466,24	X		
Organisation du Cabaret Frappé (15 au 21 juillet 2018)	Lot 3	Location matériel lumière	18 A S B	098	MAPA 90_209 article 28	2 mois	06/06/18	21/06/18	24/09/18	MUSIC PLUS	38320	EYBENS	16 616,15	X		
Organisation du Cabaret Frappé (15 au 21 juillet 2018)	Lot 4	Location et mise en place scène / structure / grill / bar	18 A S B	099	MAPA 90_209 article 28	2 mois	06/06/18	21/06/18	24/09/18	STAGE UP	38320	EYBENS	23 999,00	X		
Organisation du Cabaret Frappé (15 au 21 juillet 2018)	Lot 5	Location et maintenance des toilettes	18 A S B	100	MAPA 90_209 article 28	2 mois	06/06/18	22/06/18	24/09/18	LES GANDOUSIERS	26310	SAINT DIZIER EN DROIS	6 200,00	X		

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHE		Procédure	Durée	Inscription résultats CAO	Date de signature	Conseil municipal	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base de l'intervalle Montant en € HT
			N° MARCHE cheu)	N° MARCHE ché numéro tar										
Organisation du Cabaret Frappé (15 au 21 juillet 2018)	Lot 6	Location tentes et parquets	18 A S B	101	MAPA 90_209 article 28	2 mois	06/06/18	21/06/18	24/09/18	SAS VALDAINE CHAPITEAUX	38620	SAINT GEORIS EN VALDAINE	4 428,15	X
Organisation du Cabaret Frappé (15 au 21 juillet 2018)	Lot 7	Restauration des artistes et du personnel (catering)	18 A S B	102	MAPA 90_209 article 28	2 mois	06/06/18	21/06/18	24/09/18	SAS VOISINS ET VOISINES	38600	FONTAINE	18 960,00	X
Organisation du Cabaret Frappé (15 au 21 juillet 2018)	Lot 8	Location du matériel vidéo	18 A S B	103	MAPA 90_209 article 28	2 mois	06/06/18	21/06/18	24/09/18	MUSIC PLUS	38320	EYBENS	5 294,30	X
Location de matériel et prestations associées pour l'évènement Eté Oh Parc organisé par la Ville de Grenoble	Lot 1	Location de toilettes sèches	18 B S B	104	MAPA 25_90 - art. 27	4 mois	X	14/06/18	24/09/18	SARL LES GANDOUSIERS	26310	SAINT DIZIER EN DHOIS	X	6 250,00
Location de matériel et prestations associées pour l'évènement Eté Oh Parc organisé par la Ville de Grenoble	Lot 2	Location de chalets	18 B S B	105	MAPA 25_90 - art. 27	4 mois	X	14/06/18	24/09/18	Chalets pliables lorreard	72470	CHAMPAGNE	X	6 670,00
Location de matériel et prestations associées pour l'évènement Eté Oh Parc organisé par la Ville de Grenoble	Lot 3	Location de distribution électrique	18 B S B	106	MAPA 25_90 - art. 27	4 mois	X	14/06/18	24/09/18	ALIS PRO	38320	BRESSON	X	5 420,00
Location de matériel et prestations associées pour l'évènement Eté Oh Parc organisé par la Ville de Grenoble	Lot 4	Location de matériel technique sonorisation et lumière	18 B S B	107	MAPA 25_90 - art. 27	4 mois	X	14/06/18	24/09/18	ALIS PRO	38320	BRESSON	X	3 350,00
Location de matériel et prestations associées pour l'évènement Eté Oh Parc organisé par la Ville de Grenoble	Lot 7	Location de lattes walkies	18 B S B	110	MAPA 25_90 - art. 27	4 mois	X	14/06/18	24/09/18	SYSOCO	73800	SAINT HELENE DU LAC	X	2 500,00

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	Procédure	Durée	Inscrit ² résultats CAO	Noté	Conseil municipal	Attributaire	Code postal	Ville	Pris global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché Montant en € HT
	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE										
Prestations de services pour la biennale de la ville en transition 2019 - Recherche de partenariats financiers, innovations et médias	lot unique	Prestations de services pour la biennale de la ville en transition 2019 - Recherche de partenariats financiers, innovations et médias	18	B	S	M	M	111	MAPA 25_90 - art. 27	1 an	X	24/07/18	24/09/18	SARL V D COM	01462	YVONAND SUISSE	X	35 000,00
Travaux de remplacement de la toiture zinc du groupe scolaire Christophe TURC - Marie REYNOARD	lot unique	Travaux de remplacement de la toiture zinc du groupe scolaire Christophe TURC - Marie REYNOARD	18	B	T	M	M	112	MAPA 25_90 - art. 27	1,5 mois	X	13/06/18	24/09/18	LES CHARPENTIERES DU GREVAUDAN	38160	SAINT ROMANS	68 458,30	X
Travaux d'installation d'un groupe de production d'eau glacée au Museum d'histoire naturelle	lot 2	régulation	18	B	T	M	M	113	MAPA 25_90 - art. 27	4 mois	X	29/06/18	24/09/18	HITECH COLDER	38180	SEYSSINS	3 106,00	X
Achat de livres numériques	lot 1	Livres numériques en langue française	18	B	F	B	B	115	MAPA 25_90 - art. 27	1 an reconductible 2 fois 1 an	X	05/07/18	24/09/18	SAS DECITRE	69371	LYON	X	28 000,00
Achat de vêtement de dessus	Lot 1	Parkas, gilets matelassés, bonnets polaires et ensemble de pluie	18	B	F	B	B	120	MAPA 25_90 - art. 27	18 mois reconductible 1 fois	x	10/08/18	24/09/18	SMG DC SAVOIE	38432	ECHIROLLES	X	33 000,00
Achat de vêtement de dessus	Lot 2	Vestes softshell	18	B	F	B	B	121	MAPA 25_90 - art. 27	18 mois reconductible 1 fois	x	10/08/18	24/09/18	SMG DC SAVOIE	38432	ECHIROLLES	X	11 500,00
Achat de vêtement de travail	Lot 1	Pantalons, blousons et bermudas de travail bicouleur	18	B	F	B	B	122	MAPA 25_90 - art. 27	1 an, reconductible 3 fois	x	10/08/18	24/09/18	SMG DC SAVOIE	38432	ECHIROLLES	X	10 000,00
Achat de vêtement de travail	Lot 2	Jeans de travail	18	B	F	B	B	123	MAPA 25_90 - art. 27	1 an, reconductible 3 fois	x		24/09/18	SA GERIN	38420	DOMENE	X	10 000,00

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot		N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	Procédure	Durée	Inscrits résultats CAO	Nœud fixation	Conseil municipal	Attribitaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché Montant en € HT
		N° MARCHE	N° MARCHE																
Encadrement d'activités sportives de montagne en temps scolaire, péri et extra-scolaire	lot unique	18	B S B	124	MAPA 25_90 - art. 27	1 an, reconductible 1 fois 1 an	X	12/07/18	24/09/18	BUREAU DES GUIDES ET ACCOMPAGNATEUR DE GRENOBLE	38000	GRENOBLE	X	44 500,00					
Fourniture et acheminement d'Electricité	lot 1	18	A F S	125	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an, renouvelable 3 fois un an	11/07/18	03/08/18	24/09/18	GEG SOURCES D'ENERGIES	38000	GRENOBLE	X	2 500 000,00					
Fourniture et acheminement d'Electricité	lot 2	18	A F S	126	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an, renouvelable 3 fois un an	11/07/18	03/08/18	24/09/18	GEG SOURCES D'ENERGIES	38000	GRENOBLE	X	9 000 000,00					
Fourniture et acheminement d'Electricité	lot 3	18	A F S	127	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an, renouvelable 3 fois un an	11/07/18	03/08/18	24/09/18	GEG SOURCES D'ENERGIES	38000	GRENOBLE	X	2 400 000,00					
Fourniture et acheminement d'Electricité	lot 4	18	A F S	128	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an, renouvelable 3 fois un an	11/07/18	03/08/18	24/09/18	GEG SOURCES D'ENERGIES	38000	GRENOBLE	X	6 400 000,00					
Fourniture et acheminement d'Electricité	lot 5	18	A F S	129	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an, renouvelable 3 fois un an	11/07/18	03/08/18	24/09/18	GEG SOURCES D'ENERGIES	38000	GRENOBLE	X	1 800 000,00					
Conception et réalisation d'un feu d'artifice pour le 14 juillet 2018	Lot unique	18	B S M	134	MAPA 25_90 - art. 27	3 mois	X	22/06/18	24/09/18	GRAND FINAL	75015	PARIS	X	32 000,00					
Prestation d'assurance - Construction de l'école maternelle Hoche	lot 1	18	B S M	140	MAPA 25_90 - art. 22	10 ans	x	21/08/18	24/09/18	AXA ASSURANCE	68006	LYON	X	29 558,70					

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHE MAR CHE	N° MAR CHE	N° MAR CHE	N° MAR CHE	N° MAR CHE	N° MAR CHE	Procédure	Durée	Inscrit résultats CAO	Noté fication	Conseil municipal	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Montant en € HT
Prestation d'assurance - Construction de l'école maternelle Hoche	lot 2	Tous risques chantier	18	B	S	M	M	141	MAPA_25_90 - art. 22	Durée du chantier	x	21/08/18	24/08/18	SMACL ASSURANCES	79000	NFORT	11 189,01	X	
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 13	Semserie	18	A	T	M	M	144	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27		11/07/18	17/07/18	24/08/18	IOVINI	38140	RENGE	170 671,25	X	
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 14	Ascenseur	18	A	T	M	M	145	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27		11/07/18	17/07/18	24/08/18	ACAF	38322	EYBENS	25 017,00	X	
Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	lot 15	Office de réchauffage	18	A	T	M	M	146	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27		11/07/18	17/07/18	24/08/18	CUNY PROFESSIONNEL	01006	BOURG EN BRESSE	62 330,00	X	
Travaux pour la reconstruction partielle du théâtre Prémol à Grenoble suite à l'incendie de 2015	lot 1	Désamianlage / démolitions / gros œuvre	18	A	T	M	M	159	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	Préparation 1 mois Travaux 10 mois	18/07/18	24/07/18	24/08/18	SEBB	38400	SAINT MARTIN D'HERES	91 181,00	X	
Travaux pour la reconstruction partielle du théâtre Prémol à Grenoble suite à l'incendie de 2015	lot 2	Charpente	18	A	T	M	M	160	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	Préparation 1 mois Travaux 10 mois	18/07/18	24/07/18	24/08/18	CMI JANINON	38470	SAINT GERVAIS	24 066,14	X	
Travaux pour la reconstruction partielle du théâtre Prémol à Grenoble suite à l'incendie de 2015	lot 3	Menuiseries extérieures bois	18	A	T	M	M	161	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	Préparation 1 mois Travaux 10 mois	18/07/18	24/07/18	24/08/18	MEANDRE OGGI	38420	DOMENE	8 895,15	X	
Travaux pour la reconstruction partielle du théâtre Prémol à Grenoble suite à l'incendie de 2015	lot 5	Menuiseries intérieures bois / panneaux acoustiques / agencement	18	A	T	M	M	163	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	Préparation 1 mois Travaux 10 mois	18/07/18	24/07/18	24/08/18	PARET	38140	APPRIEU	84 167,00	X	

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	Procédure	Durée	Inscrip- tion révisés CAO	Modi- fication	Conseil municipal	Atributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché Montant en € HT
Travaux pour la reconstruction partielle du théâtre Prémol à Grenoble suite à l'incendie de 2015	lot 6	Doublets / cloisons / plafonds / faux plafonds	18	A	T	M	M	164	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	Préparation 1 mois Travaux 10 mois	18/07/18	24/07/18	24/09/18	CARBONERO ISOLATION	38500	VOIRON	168 000,00	X
Travaux pour la reconstruction partielle du théâtre Prémol à Grenoble suite à l'incendie de 2015	lot 9	Parquet bois / sol souple	18	A	T	M	M	167	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	Préparation 1 mois Travaux 10 mois	18/07/18	24/07/18	24/09/18	BRUN-BUISSON PARQUETS	38120	SAINT EGREVE	25 087,40	X
Travaux pour la reconstruction partielle du théâtre Prémol à Grenoble suite à l'incendie de 2015	lot 10	Electricité / courants forts et faibles	18	A	T	M	M	168	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	Préparation 1 mois Travaux 10 mois	18/07/18	24/07/18	24/09/18	BOUYGUES ENERGIES SERVICES	38360	SASSENAGE	125 000,00	X
Travaux pour la reconstruction partielle du théâtre Prémol à Grenoble suite à l'incendie de 2015	lot 11	Plomberie / chauffage / ventilation	18	A	T	M	M	169	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	Préparation 1 mois Travaux 10 mois	18/07/18	25/07/18	24/09/18	ALPES ENERGIES	38210	TULLINS	78 000,00	X
Travaux pour la reconstruction partielle du théâtre Prémol à Grenoble suite à l'incendie de 2015	lot 12	Fauteuils	18	A	T	M	M	170	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	Préparation 1 mois Travaux 10 mois	18/07/18	24/07/18	24/09/18	FIGUERAS	75012	PARIS	67 000,00	X
Travaux pour la reconstruction partielle du théâtre Prémol à Grenoble suite à l'incendie de 2015	lot 13	Equipements scéniques	18	A	T	M	M	171	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	MAPA TR 209_5 548 M.- art. 27	Préparation 1 mois Travaux 10 mois	18/07/18	24/07/18	24/09/18	SCENETEC	69200	VENISSIEUX	173 293,90	X
Travaux de réhabilitation et de mise en conformité du poste de transformation de l'Esplanade	lot unique	Travaux de réhabilitation et de mise en conformité du poste de transformation de l'Esplanade	18	A	T	M	M	176	MAPA 90_209 - art. 27	MAPA 90_209 - art. 27	1,5 mois	18/07/18	21/08/18	24/09/18	EEE ALPES DAUPHINE - CITEOS	38120	SAINT EGREVE	204 271,00	X
DiverCities - Rencontres internationale de musiciens	lot unique	DiverCities - Rencontres internationale de musiciens	18	B	S	M	M	177	Procédure régulière art.30.I.R.	Procédure régulière art.30.I.R.	7	X	23/05/18	24/09/18	KNT	38000	GRENOBLE	31 830,00	X

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHE millé saine	N° MARCHE seuil	N° MARCHE caté gorie preet ation s	N° MARCHE caté gorie preet ation s	N° MARCHE caté gorie preet ation s	N° MARCHE caté gorie preet ation s	N° MARCHE caté gorie preet ation s	N° MARCHE caté gorie preet ation s	Procédure	Durée	Inscrits révisibles CAO	Nouvel location	Conseil municipal	Attributaire	Code postal	Ville	Pris Global et fortifaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché Montant en € HT
Acquisition de motifs, accessoires et matériels divers pour les illuminations de fin d'année	Lot unique	X	18 B	F	B	178	MAPA 25_90 - art. 27	6 mois	X	20/08/18	24/09/18	BLACHERE ILLUMINATION	84400	AFT	X	60 000,00				
Travaux de rénovation et de mise en sécurité incendie des faux-plafonds du groupe scolaire Alphonse Daudet	lot unique	Travaux de rénovation et de mise en sécurité incendie des faux-plafonds du groupe scolaire Alphonse Daudet	18 B	T	M	180	MAPA 25_90 - art. 27	2 mois	X	11/08/18	24/09/18	SAIT	38320	BRESSON	X	27 613,25				
Aménagement, montage et démontage d'un jeu d'eau dans le cadre de l'organisation de l'Été Oh Parc 2018	lot 5	Aménagement, montage et démontage d'un jeu d'eau dans le cadre de l'organisation de l'Été Oh Parc 2018	18 B	S	B	195	Procédure négociée art.30.12.	4 mois	X		24/09/18	NICOLAS ROUX SIBILON	38500	SAINT NICOLAS DE MACHERIN	X	35 000,00				
Location de bungalows de chantier à fenêtres dans le cadre de l'organisation de l'Été Oh Parc 2018	lot 6	Location de bungalows de chantier à fenêtres dans le cadre de l'organisation de l'Été Oh Parc 2018	18 B	S	B	196	Procédure négociée art.30.12.	4 mois	X	15/08/18	24/09/18	LOCAMODUL	74540	ALBY SUR CHERAN	X	7 000,00				
Recherche réglementaire de légalisation dans les réseaux sanitaires de la Ville de Grenoble et du CCAS	lot unique	Recherche réglementaire de légalisation dans les réseaux sanitaires de la Ville de Grenoble et du CCAS	18 B	S	B	197	MAPA 25_90 - art. 27	1 an, renouvelable 3 fois un an	X	20/07/18	24/09/18	SAS SAVOIE LABO	73374	LE BOURGET DU LAC	X	15 000,00				
Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A227 achat de carburant	lot unique	10000L de GNR	18 B	F	Z	207	MAPA 25_90 - art. 27	X	X	25/08/18	24/09/18	DYNEFF	34080	MONTPELLIER	X	7 200,00				
Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A227 achat de carburant	lot unique	32000L de SP95	18 B	F	Z	208	MAPA 25_90 - art. 27	X	X	25/08/18	24/09/18	DYNEFF	34080	MONTPELLIER	X	39 424,00				

27-(6857). DEPLACEMENTS_: Convention de partenariat Métromobilité entre le SMTC et la Ville de Grenoble pour la mise en œuvre d'un Plan de Mobilité (PDM)

Monsieur Jacques WIART et Madame Maud TAVEL exposent,

Mesdames, Messieurs,

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 a rendu obligatoire, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Mobilité (PDM) au 1^{er} janvier 2018 pour toutes les entreprises de plus de 100 salariés sur un même site.

Le PDM vient se substituer aux Plans de Déplacements (Inter)-Entreprise(s) [PD(I)E] pour le secteur privé et aux Plans de Déplacements d'Administration [PDA] pour le secteur public.

Il exige une animation continue et dynamique pour optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements, contribuer à réduire les risques d'accidents et limiter l'empreinte environnementale des transports (*diminution des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques*).

En tant que collectivité territoriale, la Ville de Grenoble n'est pas directement concernée par l'obligation de mise en œuvre d'un Plan de Mobilité. Toutefois, elle est engagée depuis 2002 à promouvoir une mobilité durable à travers son Plan de Déplacements d'Administration, dont le protocole d'accord a été renouvelé et renforcé par de nouvelles mesures en 2015, pour inciter le personnel communal à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit de modes alternatifs (*transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...*), tant pour des déplacements domicile-travail que professionnels.

Le Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Grenobloise (SMTC), autorité organisatrice de la mobilité sur la Métropole, propose à travers la démarche M'PRO d'accompagner les structures du territoire à la mise en place de Plans de Mobilité. Ce dispositif adaptable à tout type d'établissement, quel que soit leur taille ou leur secteur d'activité, doit permettre de bénéficier d'une assistance technique gratuite, d'un ensemble d'outils et de services pour simplifier la mise en œuvre d'un PDM. A ce jour, 75 établissements regroupant plus de 51 500 collaborateurs bénéficient déjà de cet accompagnement.

Afin de concrétiser son engagement effectif depuis plusieurs années en faveur de la mobilité durable, la Ville de Grenoble s'est inscrite dans la démarche M'PRO en signant dès 2016 un acte d'engagement auprès du SMTC. Ce point de départ d'une collaboration en plusieurs étapes doit aujourd'hui mener à la signature de la convention de partenariat Métromobilité entre le SMTC et la Ville de Grenoble pour la mise en œuvre d'un Plan de Mobilité. Plusieurs actions ont été engagées dans ce cadre :

- § Etape 1 : nomination d'un référent PDM en la personne du « chef de projet mobilités / démarches environnementales » (rattachement à la Direction Environnement et Cadre de Vie)
- § Etape 2 : réalisation d'un diagnostic sur la mobilité interne auprès des agents municipaux.
Cette enquête réalisée en janvier-février 2017 à laquelle a répondu 20% des agents a notamment permis d'avoir une vision parcellaire sur la répartition modale des déplacements domicile-travail :
 - o Voiture/moto : 32,6%
 - o Transports en commun : 30,8%
 - o Vélo : 25,1%
 - o Marche à pied : 6,2%
 - o Covoiturage : 4,9%
 - o Autres formes de mobilité : 0,4%

§ Etape 3 : définition d'un plan d'actions thématique

A travers ce plan d'actions, l'établissement doit s'engager à mettre en œuvre un minimum de deux mesures incitatives pour au moins deux thématiques à choisir entre :

- o « transports en commun » ;
- o « gestion du temps de travail et services aux collaborateurs » ;
- o « voiture partagée (covoiturage/autopartage) » ;
- o « mobilités actives » ;
- o « gestion de flotte et stationnement ».

Suite au diagnostic réalisé et après consultation du groupe de suivi paritaire du PDA le 7 juin 2018, le plan d'action thématique intégrera donc l'ensemble des mesures déjà inscrites dans le PDA actuel afin de valoriser les nombreuses actions déjà existantes. Il intégrera également des mesures non mises à œuvre ou à renforcer, en priorisant les actions en faveur du vélo et du covoiturage.

Thématiques	Mesures déjà inscrites dans le PDA	Nouvelles mesures
Transports en commun	Mettre à disposition des titres de transport pour les déplacements professionnels	Proposer des offres d'essai pour les déplacements domicile-travail
Mobilités actives	Fournir gratuitement ou à prix réduits des kits sécurité (gilets jaunes, scraps, casques...)	Mettre en œuvre une indemnité kilométrique vélo
	Prévoir un stationnement vélo couvert, sécurisé	Organiser une session de marquage vélo (type bicycode)
	Organiser des essais de VAE sur site	
	Organiser un atelier de réparation « petite mécanique »	
	Organiser un atelier de remise en selle/formation conduite sécurité	
	Mettre à disposition un parc de vélos ou VAE de service	
	Mettre à disposition des titres de transport en cas d'intempéries	
Gestion du temps de travail et services aux collaborateurs	Mettre en œuvre et développer le télétravail	
	Adapter les horaires de travail pour favoriser les modes alternatifs	
	Proposer une formation à l'éco-conduite	

Voiture partagée	Mettre en place une communication interne pour rappeler l'existence de systèmes d'autopartage	Créer une communauté d'établissement ou inter-établissements sur la (ou les) plateforme(s) régionale(s)
		Organiser un speed-dating covoiturage
		Former à l'utilisation des plateformes de covoiturage
Gestion de flotte et stationnement	Mutualiser et/ou abandonner un ou plusieurs véhicules	
	Renouveler le parc des véhicules au profit de véhicules moins polluants	
	Réduire le nombre de places de stationnement	

Ce point de départ d'une collaboration en plusieurs étapes doit aujourd'hui mener à la signature de la convention de partenariat Métromobilité entre le SMTC et la Ville de Grenoble pour la mise en œuvre d'un Plan de Mobilité.

L'élaboration de ce plan d'action, contribuant également à renforcer la politique générale « air-énergie-climat » de la Collectivité récompensée par la labellisation Cit'ergie, marque ainsi la dernière étape avant la signature de la convention Métromobilité qui définit les engagements réciproques entre l'établissement et le SMTC.

Par cette Convention de partenariat, la Ville de Grenoble s'engage donc à :

- § gérer et évaluer un plan d'actions thématiques personnalisé
- § communiquer et promouvoir les différents modes de déplacements à l'attention des collaborateurs
- § animer le PDM en participant aux événements de mobilité dédiés (exemple : le Challenge Mobilité)

En contrepartie, la Ville de Grenoble pourra bénéficier d'un accompagnement opérationnel, d'avantages tarifaires et d'un soutien technique gratuit apporté par le Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Grenobloise (SMTC) pour favoriser la mobilité durable et réduire la part de l'automobile individuelle dans les déplacements de ses collaborateurs.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Durable du jeudi 13 septembre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le SMTC pour la mise en œuvre d'un Plan de Mobilité
- d'approuver le plan d'actions thématiques annexé à la convention de partenariat

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,
M. Jacques WIART

Affichée le : 27 septembre 2018

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

29-(5953). STATIONNEMENT_ : Gratuité du stationnement pour les véhicules d'autopartage

Monsieur Jacques WIART expose,

Mesdames, Messieurs,

Il existe deux modalités d'autopartage sur le territoire grenoblois : l'autopartage en boucle, avec des stations réservées, et l'autopartage sans station. Ces deux types d'autopartage proposés aujourd'hui par la société Citiz sont soumis aux droits d'occupation de Grenoble Alpes Métropole :

- 12€ par mois et par station pour les véhicules d'autopartage avec station ;
- 15€ par an pour les véhicules d'autopartage sans station.

Différentes études ont démontré les effets bénéfiques du développement de l'autopartage :

- démotorisation des ménages ;
- diminution de l'usage de l'automobile ;
- libération de l'espace public (un véhicule d'autopartage permet à 10 résidents de se démotoriser, et libère donc des places de stationnement) ;
- soutien à la multimodalité (les abonnés à l'autopartage utilisent plus fréquemment les autres modes de déplacement) ;
- plus grand remplissage des véhicules d'autopartage en moyenne ;
- levier intéressant pour le report modal, en permettant d'accéder à un véhicule occasionnellement.

Considérant l'intérêt que représente l'activité d'autopartage pour libérer l'espace public et favoriser le report modal, et considérant que les véhicules d'autopartage sont déjà soumis à un paiement par la Métropole (droit de voirie pour les emplacements réservés ou redevance d'occupation du domaine à titre commercial pour les véhicules sans station), il est proposé de mettre en place la gratuité du stationnement sur le territoire communal pour l'ensemble des véhicules d'autopartage dûment signalés (logotage du véhicule). Les usagers du service proposé par Citiz n'auront donc pas à s'acquitter du coût du stationnement sur le territoire grenoblois, ce coût étant supporté par l'opérateur propriétaire de la flotte de véhicule.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Durable du jeudi 13 septembre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser les véhicules d'autopartage dûment identifiés à stationner gratuitement sur l'ensemble de la zone de stationnement payant.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,
M. Jacques WIART

Affichée le : 27 septembre 2018

42-(5113). VIE DES ASSOCIATIONS: Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Monsieur Alain DENOYELLE expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble propose de soutenir, par une subvention de projet, les actions identifiées dans le tableau ci après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale. Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations portant ces projets, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Association	Libellé de la Subvention	Montant 2018
Association du Centre social Chorier Berriat (ACSCB)	Aide au fonctionnement 2018 – Club des retraités	400€
Le Collectif des Usagers de la Bifurk	Les Journées Bifurkations # 4	700€
Association du Centre social Chorier Berriat (ACSCB)	Aide au fonctionnement 2018 – Mission accueil de l'association	14 000€
Association du Centre social Chorier Berriat (ACSCB)	Télé dragon, magazine audiovisuel participatif – Aide au démarrage	3 000€
MJC PARMENTIER	Parcours d'éducation artistique et culturel 2018	2 000€
MJC Maison pour tous Abbaye	Soutien ASL Abbaye 2018	4 000€
Association Maison de l'Enfance Prémol	VO2MAX 2018	800€

Régularisation, subventions votées au CM du 26/03/2018 :

Association Maison de l'Enfance Prémol	Carnaval	800€
AUESCB (Association des Usagers de l'Équipement Socio Culturel de Bajatière)	Projet Mobilité Ecole Vélo	700€

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 11 septembre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Alain DENOYELLE

Affichée le : 27 septembre 2018

MODIFICATIONS DEMANDÉES

Régime	Tarification actuelle	Tarification pendant l'exposition Egypte du 25 octobre 2018 au 27 janvier 2019
Entrée plein tarif	8 €	10 €
Entrée tarif réduit	5 €	7 €
Location audioguide	2 €	3 €

RÉCAPITULATIF ENTRÉE AU MUSÉE – COLLECTIONS PERMANENTES ET EXPOSITIONS - EXTRAIT DE LA DELIBERATION TARIFAIRE - Délibération n° 4874 en date du Conseil municipal du 14 mai 2018.

Carte d'abonnement valable de date à date sans limite de visites	18 €
Entrée au musée (expositions et collections)	8 €
Tarif réduit sur présentation d'un justificatif réactualisé (moins de 3 mois)	5 €
<ul style="list-style-type: none"> Familles nombreuses (cartes SNCF ou livret de famille) Cartes Alices, Savatou Isère, Adhérents du Comité Social de la Ville de Grenoble Sociétés des amis de Musées Tarif Grenoble City pass, associations et partenaires conventionnés Abonnés SEMITAG (sur présentation reçu abonnement en cours de validité) Personnes accompagnant le titulaire de la carte d'abonnement du musée de Grenoble 	
Groupes de 10 personnes et plus (Forfait) <i>Sur réservation uniquement – bon de confirmation obligatoire</i>	45 €
Animations (En plus du droit d'entrée, sauf pour bénéficiaires de gratuité)	5 €
Audioguide	2 €
Accès gratuit sur présentation de justificatif réactualisé (moins de 3 mois) (Pour le droit d'entrée et les animations)	Gratuité
<ul style="list-style-type: none"> Pour tous le premier dimanche de chaque mois et les événements locaux ou nationaux (Musée en fête, Nuit des musées, Nocturne des étudiants, Journées Européennes du Patrimoine, Journées d'Art Contemporain, Printemps du Livre au sein du musée...) Jeunes de moins de 26 ans Demandeurs d'emplois Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, minimum vieillesse...) Personnes en situation de handicap ou d'invalidité et 1 accompagnateur Anciens combattants Demandeurs d'asile Groupes scolaires accompagnés par les enseignants Titulaires de la carte ICOM / AICA / Presse / COMEX Adhérents de la Société des Amis du Musée de Grenoble (SAMG) (carte en cours de validité) Artistes sur présentation de la carte de la Maison des artistes (Paris ou Régions) Partenaires autorisés par convention avec la Ville de Grenoble 	
Groupes d'adultes (visite guidée)	150 €
Parcours pour les groupes scolaires Hors Isère	48 €
Atelier pour les groupes scolaires Hors Isère	67 €
Groupes de personnes handicapées, équipements sociaux et socioculturels (visite guidée)	50 €
Étudiants, associations, partenaires sur convention (visite guidée)	

Supplément pour les visites en dehors des heures d'ouverture

45 €

Parcours et ateliers pour les groupes scolaires de l'Isère

Gratuité

Parcours et ateliers pour les équipements du CCAS de la Ville de Grenoble

Parcours et ateliers pour les Maisons Des Habitants (MDH) de la Ville de Grenoble

PHOTOTHÈQUE

Fourniture d'images numériques haute définition

50 €
par image demandée

N° 70-5814

TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2018

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2017	Objet de la subvention proposée	Subvention 2018		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà voté	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	02-févr-17	31-déc-2020	114 169 €	Fonctionnement complémentaire 2018	87 280 €	0 €	18 853 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	27-févr-17	31-déc-2020	43 235 €	Fonctionnement 2018 - détachement 2ème semestre	22 267 €	0 €	20 968 €
		délibération n°367 du 6 février 2017						
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	17-janv-17	31-déc-2020	65 031 €	Fonctionnement complémentaire 2018	53 533 €	0 €	9 085 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	21-janv-17	31-déc-2020	35 200 €	Meeting Albert Rivet	31 120 €	1 931 €	2 500 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Office Municipal des Sports de Grenoble (OMS)	27-févr-17	31-déc-2020	70 500 €	Semaine Sport Santé	70 500 €	0 €	2 000 €
		délibération n°367 du 6 février 2017						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	12-juin-17	31-déc-2020	30 412 €	Fonctionnement complémentaire 2018	21 595 €	424 €	7 255 €
		délibération n° 1819 du 26 juin 2017						
Total								60 661 €

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Education Jeunesse secteurs 2-5 Groupe scolaire Jardin de Ville Millet	Adjoint technique à temps non complet (82 %)	Adjoint technique à temps non complet (70 %)
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Education Jeunesse secteurs 2-5 Groupe scolaire Jardin de Ville Millet	Adjoint technique à temps non complet (78 %)	Adjoint technique à temps non complet (82 %)
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Education Jeunesse secteurs 2-5 Groupe scolaire Jardin de Ville Millet	Adjoint technique à temps non complet (43 %)	Adjoint technique à temps non complet (50 %)
Ville émancipatrice	Sports	Administration générale - pôle finances	Adjoint administratif	Rédacteur
Ville solidaire et citoyenne	Action Territoriale	Territoire secteur 6	Adjoint technique	Agent de maitrise